





***Rapport de base sur l'état des sols et des eaux
souterraines prévu par la Directive IED
Site du LABORATOIRE GRAVIER PRODUCTION de
LUSSAN (30)***

***Préparé avec le concours de BUREAU VERITAS EXPLOITATION
Agence Spécialisée Occitanie
450 Rue Baden Powell
34 000 MONTPELLIER***



 LABORATOIRE GRAVIER <small>CONCEPTEUR ET FABRICANT DE SOINS BIO DEPUIS 1975</small>	Exploitant LABORATOIRE GRAVIER PRODUCTION
Adresse	LABORATOIRE GRAVIER PRODUCTION ZAE du Grand Lussan, D144 30580 Lussan
Correspondant site	A l'attention de : M. Thomas VINCENT – Directeur Financier Tél. : 06.07.80.66.08 Mail : tvincen@labogravier.com

 BUREAU VERITAS	Assistance à la rédaction du rapport Bureau Veritas Exploitation		
Adresse	Agence Spécialisée Occitanie. Service Maîtrise des Risques HSE 450 Rue Baden Powell 34000 MONTPELLIER		
Rapport n° 797624-15469639			
Version	V0	V1	
Date	22/11/2022	29/11/2022	
Rédacteur	William LANÇON	William LANÇON	
Chef de Projet	William LANÇON	William LANÇON	
Superviseur	Erwan LE DIMET	Erwan LE DIMET	

Note de version (principales modifications effectuées) :

V0 : version initiale

V1 : Prise en compte des commentaires suite à la relecture du LABORATOIRE GRAVIER

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS : LIMITATIONS.....	6
RESUME NON TECHNIQUE	7
1. INTRODUCTION.....	9
1.1 CADRE ET PERIMETRE DE L'ETUDE.....	9
1.2 PERIMETRE DE L'ETUDE.....	9
1.3 CONTENU DU RAPPORT	11
2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIE	12
2.1 TEXTES ET OUTILS DE REFERENCE	12
2.2 PRESTATIONS REALISEES	12
2.3 SOURCES D'INFORMATIONS	13
3. CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU PERIMETRE IED.....	14
3.1 LOCALISATION.....	14
3.2 DESCRIPTION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	18
3.3 HISTORIQUE DU SITE	34
3.4 SUBSTANCES DANGEREUSES PERTINENTES	47
3.5 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	55
3.6 HYDROLOGIE	63
3.7 SYNTHESE DE LA VULNERABILITE	68
3.8 IDENTIFICATION DES SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLE OU AVEREE	70
3.9 SCHEMA CONCEPTUEL INITIAL	72
4. CHAPITRE 2 : RECHERCHE, COMPILATION ET EVALUATION DES DONNEES DISPONIBLES	74
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	81
ANNEXE 1 : MATRICE COMPLETE DES SUBSTANCES ET MELANGES MIS EN ŒUVRE DANS LES PROCEDES DU LABORATOIRE GRAVIER	84

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Périmètre IED du site LABORATOIRE GRAVIER PRODUCTION	10
Figure 2 : Localisation du site d'étude (Source GEOPORTAIL, Extrait de la carte IGN).....	14
Figure 3 : Extrait de plan cadastral (cadastre.gouv.fr) – positionnement approximatif du périmètre IED (en rouge)	15
Figure 4 : Extrait du PLU de Lussan – sans échelle.....	16
Figure 5 : Extrait du plan de servitudes du PLU de Lussan - sans échelle	17
Figure 6 : Partie de bâtiment à reconstruire dans le cadre du projet du LABORATOIRE GRAVIER 20	
Figure 7 : Localisation des différentes zones de stockage de matières – source plan : Cabinet AITEC	22
Figure 8 : Descriptif schématique des procédés.....	24
Figure 9 : Organisation des flux dans la partie production.....	26
Figure 10 : Localisation des installations et des zones de stockage du périmètre IED – Source plan (Cabinet AITEC)	30
Figure 11 : Occupation des sols dans un rayon de 500 m (sur fond de plan Google Earth)	32
Figure 12: Site BASIAS présent dans un rayon de 1 km autour du site d'étude (Source : Infoterre)	35
Figure 13. Topographie de la zone d'étude (source : Etude Loi sur l'eau - ZAE des Cadenas	55
Figure 14. Rose des vents par classes de vitesses sur Lussan – source : météoblue	56
Figure 15. Carte géologique de la région de Lussan (Source : Infoterre)	58
Figure 16 : log géologique du forage BSS réf BSS002CLHC (09135X0008/S6)	59
Figure 17. Périmètre de Protection Rapprochée du captage AEP (source : picto-occitanie.fr)	62
Figure 18. Réseau hydrographique aux abords du site (source : géoportail).....	64
Figure 19. Cartographie Natura 2000 autour du site étudié – Directive Oiseaux (ZPS) (source : Géoportail).....	65
Figure 20. Extrait de la carte interactive du PPRI (Source : Géorisques)	66
Figure 21 : Localisation des sources potentielles retenues dans le cadre du rapport de base (Fond de carte : photographie aérienne, Geoportail).....	71
Figure 22 : Schéma conceptuel initial	73
Tableau 1: Sources d'informations.....	13
Tableau 2 : Parcelles cadastrales (Source : cadastre.gouv.fr)	15
Tableau 3 : Gammes de produits fabriqués par le LABORATOIRE GRAVIER.....	23
Tableau 4 : Description de la température et pH en fonction du type de produit fabriqué.....	25
Tableau 5 : Déchets Non Dangereux générés par les activités du LABORATOIRE GRAVIER	28
Tableau 6 : Déchets Dangereux générés par les activités du LABORATOIRE GRAVIER.....	28
Tableau 7 : Description du site BASIAS géoréférencé dans un rayon de 1 km autour du site	35
Tableau 8 : Matrice des substances dangereuses classées CLP.....	49
Tableau 9 : Liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la commune de Lussan (source : Géorisques).....	67
Tableau 10 : Synthèse de la vulnérabilité.....	68
Tableau 11 : Sources potentielles ou avérées de pollution	70

ABREVIATIONS

AEP : Alimentation en Eau Potable

AP : Arrêté Préfectoral

DIB : Déchets Industriels Banals

FDS : Fiches de Données Sécurité

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

IED : Directive sur les Emissions Industrielles

IGN : Institut national de l'information géographique et forestière

LQ : Limite de Quantification

NGF : Nivellement Général de la France

Rapport de base sur l'état des sols et des eaux souterraines du site du LABORATOIRE GRAVIER PRODUCTION de LUSSAN (30)

Avant-propos : Limitations

Le présent rapport a été préparé pour et à la demande du LABORATOIRE GRAVIER (le « Client ») dans le cadre de la commande passée à Bureau Veritas par le Client le 05/07/2022 sur la base de la proposition commerciale n°797820-220701-WL047 – indice 1 du 05/07/2022.

Il est indissociable du contrat liant Bureau Veritas et le Client. Il est essentiel d'en considérer les termes pour la lecture de ce document qui en constitue le livrable principal. L'engagement n'est pris par Bureau Veritas que vis-à-vis du Client et aucun engagement ou garantie, de quelque nature que ce soit, n'est concédée à une tierce partie en ce qui concerne les opinions, conclusions ou recommandations exprimées dans ce rapport.

L'étude a été réalisée en s'appuyant sur la connaissance que Bureau Veritas avait, à la date de rédaction du présent document, de l'Etat de l'Art, de la législation environnementale et de la méthodologie applicables en matière de gestion de sites et sols pollués. Toute modification apportée aux textes de référence est susceptible d'affecter l'exactitude des opinions, conclusions ou recommandations contenues dans le présent rapport. Bureau Veritas ne pourra être tenu, après la remise du présent rapport, d'informer le Client de tels changements ou de leurs éventuelles répercussions.

Excepté en cas de contradiction ou incompatibilité avec les informations déjà en sa possession ou en cas d'incohérence, Bureau Veritas a utilisé les informations qui lui ont été fournies en supposant leur exactitude, sans vérification indépendante, sans que ceci puisse lui être reproché car la responsabilité des données reste à ceux qui les ont fournis.

Le contenu du présent rapport reflète l'opinion professionnelle du personnel de Bureau Veritas spécialiste de l'environnement mais ne constitue en aucun cas des conseils ou avis d'ordre juridique qui doivent être adressés par des juristes de profession.

Le résumé et les conclusions de l'étude représentent des données synthétiques. Leur considération ne peut se faire sans avoir au préalable pris connaissance et étudié le rapport dans son ensemble et le détail. Ils n'ont de sens que dans le contexte du rapport entier.

Résumé non technique

N° d'affaire :	15469639
Type de mission	Rapport de base
Nom de l'exploitant	LABORATOIRE GRAVIER PRODUCTION
Localisation de l'installation concernée par le périmètre IED et parcelles cadastrales	ZAE du Grand Lussan, D144 30580 Lussan Toute ou partie des parcelles cadastrales D183, D909, D923, D907, D922, D215, D184 et D214
Surface	Superficie du périmètre concerné par l'IED correspondant à l'emprise foncière du site: 12 644 m ²
Usage sur site au moment de l'étude	Site en reconstruction.
Usage futur considéré	Unité de fabrication de produits cosmétiques et d'entretien ménagers certifiés biologiques
Statut IED	Rubrique IED principale : Rubrique 3410-k : Fabrication par transformation chimique de produits chimiques organiques
Chapitre 1 : Description du site, de son environnement et évaluation des enjeux	<p><u>Contexte historique :</u> Création du LABORATOIRE GRAVIER en 1975 par Jean Gravier. 2012 : Construction du site de Lussan Octobre 2021 : Incendie de la zone de production et de stockage Mars 2022 : Début de reconstruction d'une unité de fabrication de produits cosmétiques et d'entretien ménagers certifiés biologiques.</p> <p><u>Contexte environnemental, vulnérabilité, sensibilité des milieux :</u> La géologie au droit du site et de ses environs immédiats est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une couche de terre d'épaisseur variable correspondant aux formations colluviales et résiduelles de la carte géologique. Cette couche de terre est argileuse à sableuse et se concentre particulièrement dans la vallée au Nord et à l'Est du site ; • Puis des alternances de bancs calcaires et de marnes calcaires sur plusieurs dizaines de mètres. <p>Un seul aquifère est présent au droit du périmètre d'étude, l'aquifère des « Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans le BV de la Cèze » (FRFG162). Un captage AEP est présent à environ 400 m au Nord/Nord-Ouest du site (Périmètre de protection à environ 335 m du périmètre IED correspondant à la route D6 pour limite Sud et jusqu'à l'intersection avec la route D406). La couche aquifère la plus productive et utilisée pour l'alimentation en eau potable est située au-delà de 31 m de profondeur.</p> <p>Le site ne se trouve pas dans le périmètre de protection du captage mais une partie des bassins d'infiltration des eaux pluviales de la ZAE du Grand Lussan présents le long de la RD6 se trouve en limite Est de ce périmètre.</p> <p>Sur la base des éléments précités, les eaux souterraines sont moyennement sensibles vis-à-vis d'une pollution potentielle provenant de la zone d'étude. Compte tenu de la présence à minima sur 6 m d'épaisseur d'une couche d'argile marneuse et de marnes compactes (très faibles perméabilités), une barrière naturelle efficace de protection de l'aquifère</p>

	<p>sous-jacent est présentée vis-à-vis de pollutions superficielles des milieux. La vulnérabilité de l'aquifère est donc faible</p> <p><u>Substances pertinentes en lien avec les activités actuelles sur le périmètre IED du site :</u></p> <table border="1" data-bbox="603 369 1474 801"> <thead> <tr> <th>REF.</th> <th>INSTALLATION</th> <th>ORIGINE DE LA POLLUTION POTENTIELLE</th> <th>SUBSTANCES POTENTIELLES</th> <th>REMARQUES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5">Activités IED projetées sur site</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Substances retenues comme pertinentes</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">1-2-3-4</td> <td>Cuves extérieures de stockage des matières premières</td> <td rowspan="4">Déversement de produits et infiltration dans les sols</td> <td rowspan="4">Nitrates (NO3), Nitrites (NO2), Sulfates, Sodium, Ammonium (NH4), Terpènes, Alcools, pH</td> <td>Cuves extérieures stockées dans une zone sur rétention</td> </tr> <tr> <td>Zone de fabrication des tensio-actifs</td> <td>Dalle béton et traitement de surface étanche</td> </tr> <tr> <td>Zone de stockage des matières premières</td> <td>Stockages sur rétention et dalle étanche</td> </tr> <tr> <td>Quai de chargement / déchargement</td> <td>Quai de chargement/ déchargement étanche</td> </tr> </tbody> </table>	REF.	INSTALLATION	ORIGINE DE LA POLLUTION POTENTIELLE	SUBSTANCES POTENTIELLES	REMARQUES	Activités IED projetées sur site					Substances retenues comme pertinentes					1-2-3-4	Cuves extérieures de stockage des matières premières	Déversement de produits et infiltration dans les sols	Nitrates (NO3), Nitrites (NO2), Sulfates, Sodium, Ammonium (NH4), Terpènes, Alcools, pH	Cuves extérieures stockées dans une zone sur rétention	Zone de fabrication des tensio-actifs	Dalle béton et traitement de surface étanche	Zone de stockage des matières premières	Stockages sur rétention et dalle étanche	Quai de chargement / déchargement	Quai de chargement/ déchargement étanche
REF.	INSTALLATION	ORIGINE DE LA POLLUTION POTENTIELLE	SUBSTANCES POTENTIELLES	REMARQUES																							
Activités IED projetées sur site																											
Substances retenues comme pertinentes																											
1-2-3-4	Cuves extérieures de stockage des matières premières	Déversement de produits et infiltration dans les sols	Nitrates (NO3), Nitrites (NO2), Sulfates, Sodium, Ammonium (NH4), Terpènes, Alcools, pH	Cuves extérieures stockées dans une zone sur rétention																							
	Zone de fabrication des tensio-actifs			Dalle béton et traitement de surface étanche																							
	Zone de stockage des matières premières			Stockages sur rétention et dalle étanche																							
	Quai de chargement / déchargement			Quai de chargement/ déchargement étanche																							
<p>Chapitre 2 : Recherche, compilation et évaluation des données disponibles</p>	<p>Les recherches documentaires n'ont pas permis d'obtenir d'information sur l'état des sols et des eaux souterraines au droit du périmètre IED étudié.</p> <p>De plus, les investigations réalisées dans le cadre des mesures post-accidentelles ne concernaient pas les substances pertinentes IED mais des produits de décomposition. Ces investigations ne peuvent donc pas être prises en compte pour établir la qualité initiale des sols et des eaux souterraines au droit du périmètre IED du LABORATOIRE GRAVIER.</p>																										
<p>Conclusions et recommandations</p>	<p>Les zones de stockage contenant des substances pertinentes sont aériennes, étanchées et sur rétention. Ainsi, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser des investigations complémentaires de surcroît pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce ne sont pas des substances fortement problématiques et une majorité d'entre elles sont facilement biodégradables. Le risque de contamination du sol et des eaux souterraines est faible compte tenu de l'absence de rejets de substances pertinentes, de stockages sur rétention et d'une faible dangerosité des substances et mélanges mis en œuvre vis-à-vis du risque de contamination du sol et des eaux souterraines (2^{ème} critère d'entrée dans la démarche d'élaboration du rapport de base); - les eaux souterraines sont moyennement sensibles mais faiblement vulnérables compte tenu de la présence d'une barrière naturelle efficace de protection de l'aquifère sous-jacent vis-à-vis de pollutions superficielles des milieux. <p>Aucun programme d'investigation n'est donc jugé nécessaire à l'issue de la phase documentaire de ce rapport de base.</p>																										

1. INTRODUCTION

1.1 CADRE ET PERIMETRE DE L'ETUDE

Cette étude a été réalisée dans le cadre de la transposition en droit français de la directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 dite « directive IED » qui s'applique au site en reconstruction du LABORATOIRE GRAVIER situé sur la commune de LUSSAN (30) dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale au titre de la rubrique 3410 k).

Le décret n° 2013-374 du 2 mai 2013 portant transposition des dispositions générales et du chapitre II de la directive 2010/75/UE rend en effet obligatoire - sous certaines conditions – pour les sites concernés par la directive IED, l'élaboration d'un « rapport de base » sur l'état de pollution des sols et des eaux souterraines.

Ce rapport a pour objectif de fournir « *les informations nécessaires pour comparer l'état de pollution du sol et des eaux souterraines avec l'état du site d'exploitation lors de la mise à l'arrêt définitif de l'installation* » et doit contenir au minimum :

- Des informations relatives à l'utilisation actuelle et, si elles existent, aux utilisations précédentes du site ;
- Les informations disponibles sur les mesures de pollution du sol et des eaux souterraines à l'époque de l'établissement du rapport ou, à défaut, de nouvelles mesures de cette pollution eu égard à l'éventualité d'une telle pollution par les substances ou mélanges utilisés, produits ou rejetés pertinents mentionnés à l'article 3 du règlement (CE) n° 1272/2008 du 16 décembre 2008 (dit « CLP »);

Ce rapport a été préparé sur la base des informations collectées durant l'étude historique et documentaires.

1.2 PERIMETRE DE L'ETUDE

a) Périètre géographique

La présente étude se limite au « périmètre IED »¹ intégrant les installations classées au titre de la rubrique 3410 k) et techniquement associées :

- ✓ La zone de production en lien avec la fabrication par transformation chimique de produits chimiques organiques ;

¹ Conformément à l'article R 515-58 du code de l'environnement, il s'agit du périmètre accueillant les installations relevant des rubriques 3000 à 3999 et les installations ou équipements s'y rapportant directement, exploités sur le même site, liés techniquement à ces installations et susceptibles d'avoir des incidences sur les émissions et la pollution ainsi que leur périmètre d'influence en matière de pollution des sols et des eaux souterraines.

NB : Conformément aux recommandations du guide méthodologique, le périmètre d'influence correspond à la zone qui pourrait être polluée en cas d'accident. A noter cependant que les impacts potentiels sur les sols superficiels hors du périmètre du site ne seront pas considérés.

- ✓ Le stockage de matières premières dont les quatre cuves de stockage extérieur en façade Est du bâtiment ;
- ✓ La zone de chargement / déchargement ;
- ✓ Les stockages de déchets.

Le périmètre IED est présenté en figure suivante.

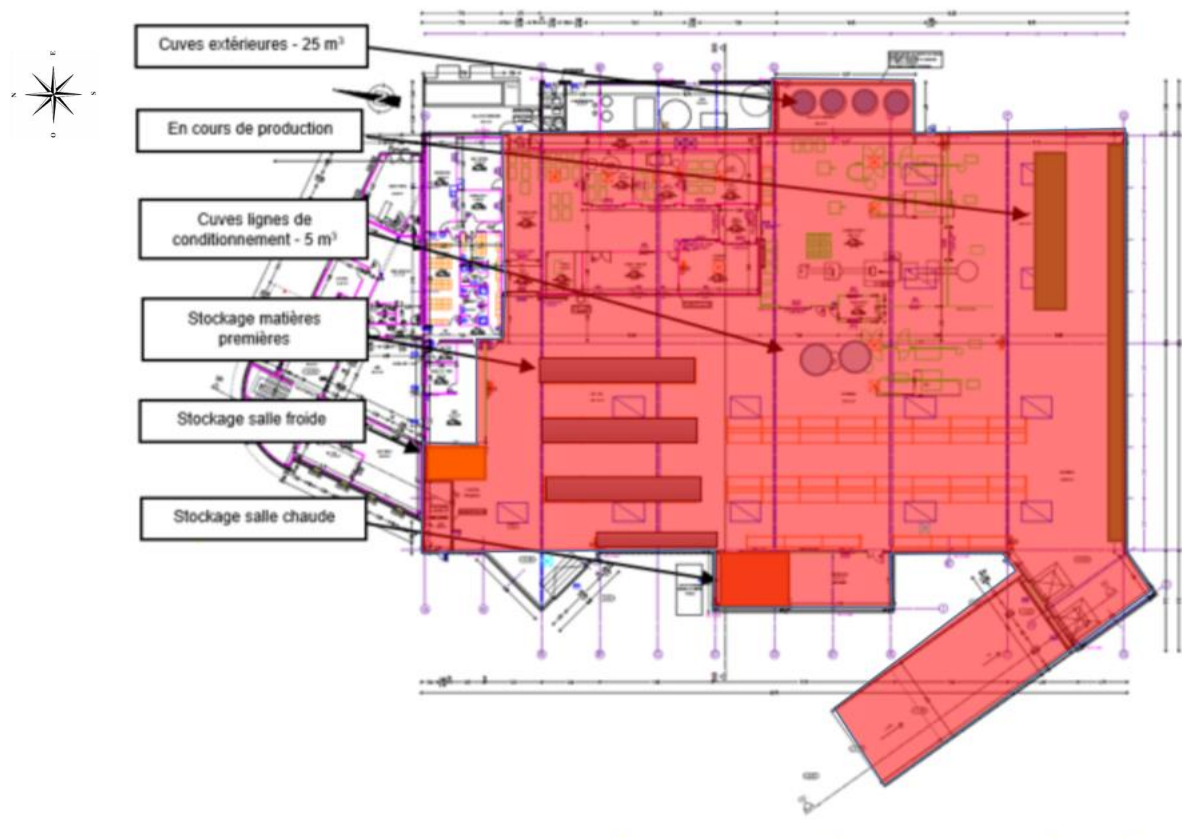


Figure 1 : Périmètre IED du site LABORATOIRE GRAVIER PRODUCTION

b) Périmètre analytique

Conformément à l'article R 515-59 du code de l'environnement, le périmètre analytique est limité aux **substances et mélanges dangereux² pertinents, c'est à dire utilisés, produits, rejetés actuellement ou à l'avenir au sein des installations IED et susceptibles de contaminer les sols et les eaux souterraines.**

Le périmètre analytique sera défini précisément à l'issue de l'étape décrite au chapitre 1. Seuls les produits pertinents du procédé de l'installation IED (installation techniquement liées comprises) sont à considérer. Par exemple, les produits de nettoyage ou les pesticides, à condition qu'ils ne relèvent pas des procédés, les stockages de carburant pour les engins

² Les **substances et mélanges considérés comme « dangereux »** sont ceux mentionnés à l'article 3 du règlement (CE) n°1272/2008 (dit « CLP »).

mobiles, les stockages de combustibles pour les groupes électrogènes de secours ou les systèmes incendie ne font pas partie des substances à considérer comme pertinente dans le cadre d'un rapport de base.

1.3 CONTENU DU RAPPORT

Ce rapport qui présente le résultat de l'étude historique et documentaire, comprend :

- ✓ La présente introduction ;
- ✓ Une présentation de l'approche et de la méthodologie retenue ;
- ✓ Chapitre 1 : Description du site, de son environnement et évaluation des enjeux ;
- ✓ Chapitre 2 : Recherche, compilation et évaluation des données disponibles ;
- ✓ Conclusions et recommandations

2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIE

L'objectif du rapport de base est d'établir, au moment de sa réalisation, un état des lieux représentatif de la pollution des sols et des eaux souterraines au droit des installations soumises à la réglementation IED.

Cet outil permettra de fixer les conditions de remise en état d'une installation en cas de cessation d'activité, afin de satisfaire aux obligations de la directive IED, sans préjudice de celles prévues par le droit national.

L'arrêté d'application fixant le contenu du rapport de base n'est toujours pas paru à ce jour.

2.1 TEXTES ET OUTILS DE REFERENCE

Les textes et outils de référence utilisés dans le cadre de cette étude sont :

1. **Décret n° 2013-374 du 2 mai 2013** portant transposition des dispositions générales et du chapitre II de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles ;
2. Le **guide méthodologique pour l'élaboration du rapport de base prévu par la directive IED** du MEDDE (version d'octobre 2014) ;
3. La politique nationale en matière de gestion de sites (potentiellement) pollués définie par le Ministère en charge de l'environnement telle que présentée dans :
 - la **note ministérielle du 19 avril 2017** relative aux sites et sols pollués – Mise à jour des textes méthodologiques de gestion des Sites et Sols Pollués du 8 février 2007.
 - Les « **Outils de gestion** » regroupant les guides méthodologiques permettant de mettre en œuvre les différentes démarches de gestion possibles sur un site pollué. (outil du Ministère et outil d'appui développé par des tiers).
4. La norme NF X 31-620 et documents associés définissant notamment les prestations de services relatives aux sites et sols pollués.

2.2 PRESTATIONS REALISEES

Les prestations réalisées incluent :

- ✓ La visite du site (prestation A100 de la norme NFX31620-2) avec interview des responsables du site pour collecte d'informations sur le site et ses activités, son historique (y compris accidents environnementaux) et son environnement dans un rayon de 200 m;
- ✓ L'étude historique, documentaire et de vulnérabilité des milieux (prestations A110 et A120 de la norme NF X 31-620-2);
- ✓ L'élaboration de la matrice des substances dangereuses pertinentes et détermination du risque de contamination du sol et des eaux souterraines ;
- ✓ La compilation et l'évaluation des données disponibles sur l'état des sols et des eaux souterraines ;
- ✓ La rédaction du présent rapport.

2.3 SOURCES D'INFORMATIONS

Les informations obtenues et utilisées dans le cadre de cette étude proviennent des sources suivantes :

Tableau 1: Sources d'informations

SOURCES D'INFORMATIONS		MODE DE CONSULTATION	DATE DE CONSULTATION	COMMENTAIRE
Etat actuel du site d'étude	Société	<p><u>Documents transmis par le client :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan masse du site du 06.10.2022 ; - Courrier de la CCPU du 14 juin 2022 autorisant la reconstruction de l'usine ; - Plan de division des terrains à l'Est du site intégré au projet de reconstruction ; - Rapport d'étude géotechnique 08-0746 de la société A.B.E.Sol ; - Plan de masse. Projet VRD – B – 31 05 2022 ; - La liste des produits chimiques utilisés avec mentions des phrases de risques correspondantes indiquées dans les FDS ; - Dossier d'autorisation loi sur l'eau au titre de l'article L. 214 du Code de l'environnement dans le cadre de la création de Zone d'Activités « Les Cadenas » sur la commune de Lussan – IPSEAU - Etude n°HH 131 400 de Mai 2006 – Version V3 ; - Rapport d'étude de vulnérabilité, de sensibilité des milieux et d'investigations des sols, eaux souterraines et eaux superficielles dans le cadre de mesures conservatoires post-accidentelles – BUREAU VERITAS - Rapport 797820-13037684. 	Du 15/07 au 15/10	-
		Visite de site	15/12/21	-
	Cadastre	www.cadastre.gouv.fr/	Du 15/07 au 15/9	-
	Service Urbanisme de la commune	https://www.mairie-lussan.fr/plan-local-durbanisme/	Du 15/07 au 15/9	-
Historique des activités	BASIAS BASOL	www.georisques.gouv.fr/ www.basol.developpement-durable.gouv.fr/	Du 15/07 au 15/9	-
	Base de données ICPE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees?page=1	Du 15/07 au 15/9	-
	IGN – remonter le temps	http://remonterletemps.ign.fr/	Du 15/07 au 15/9	-
Données environnementales et vulnérabilité	Geoportail Infoterre	http://www.geoportail.gouv.fr http://infoterre.brgm.fr/	Du 15/07 au 15/9	-
	Georisques	www.georisques.gouv.fr/	Du 15/07 au 15/9	-
	Agence de l'eau	Non consulté	-	-
	Agence Régionale de Santé...	Pour les captages AEP https://www.picto-occitanie.fr/accueil	Du 15/07 au 15/9	-

3. CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU PERIMETRE IED

3.1 LOCALISATION

Le projet de reconstruction du LABORATOIRE GRAVIER PRODUCTION est situé dans le département du Gard (30), dans la ZAE du Grand Lussan, en bord de D144, à l'extrémité Sud-Est de la commune de Lussan aux coordonnées LAMBERT 93 suivantes :

$$X = 812\,321.407 \text{ m}$$

$$Y = 6\,337\,919.012 \text{ m}$$

La topographie du site est d'environ 228 m NGF : La pente est légère vers le Nord et la topographie varie de 225 à 223 m NGF (Nivellement Général de la France) selon la carte ci-dessous.

La localisation du site est repérée sur l'extrait de la carte IGN ci-après :

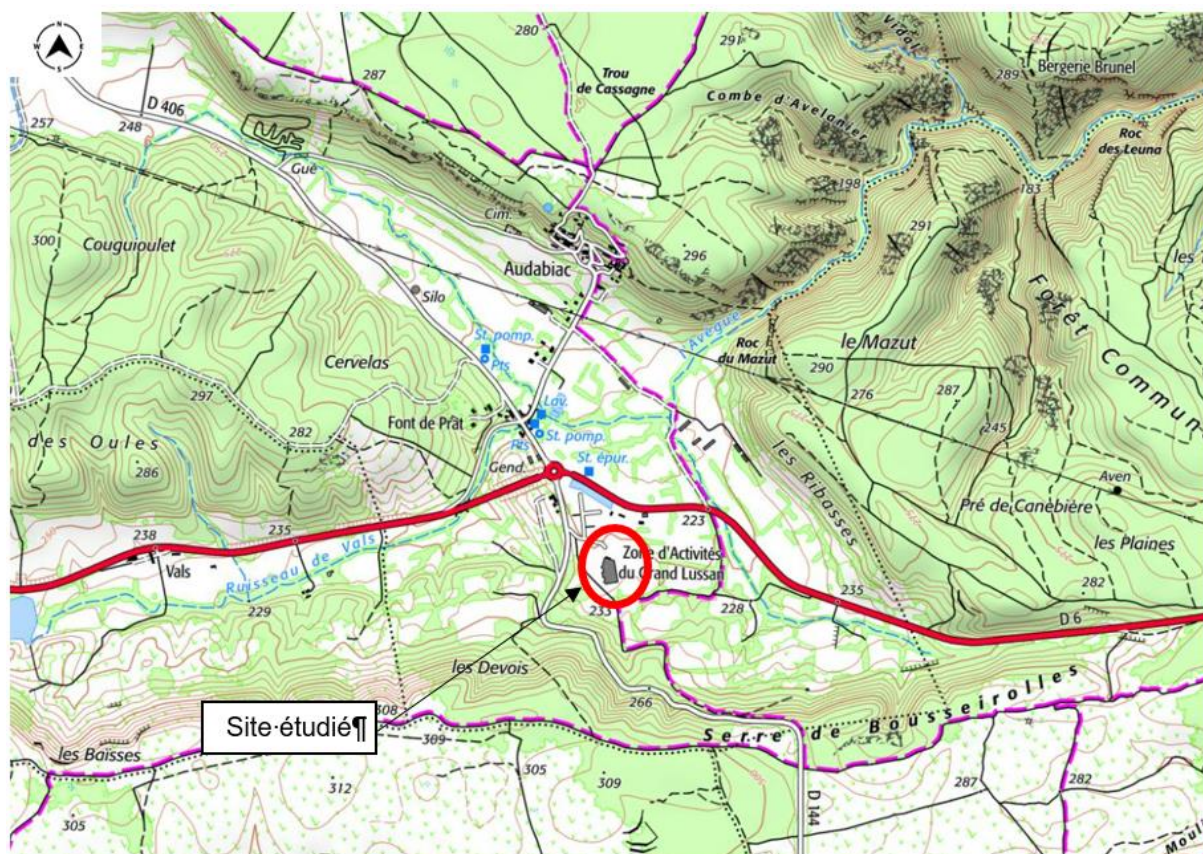


Figure 2 : Localisation du site d'étude (Source GEOPORTAIL, Extrait de la carte IGN)

Le périmètre d'étude (périmètre de l'installation IED), d'une superficie d'environ 12 644 m², est localisé sur les parcelles suivantes :

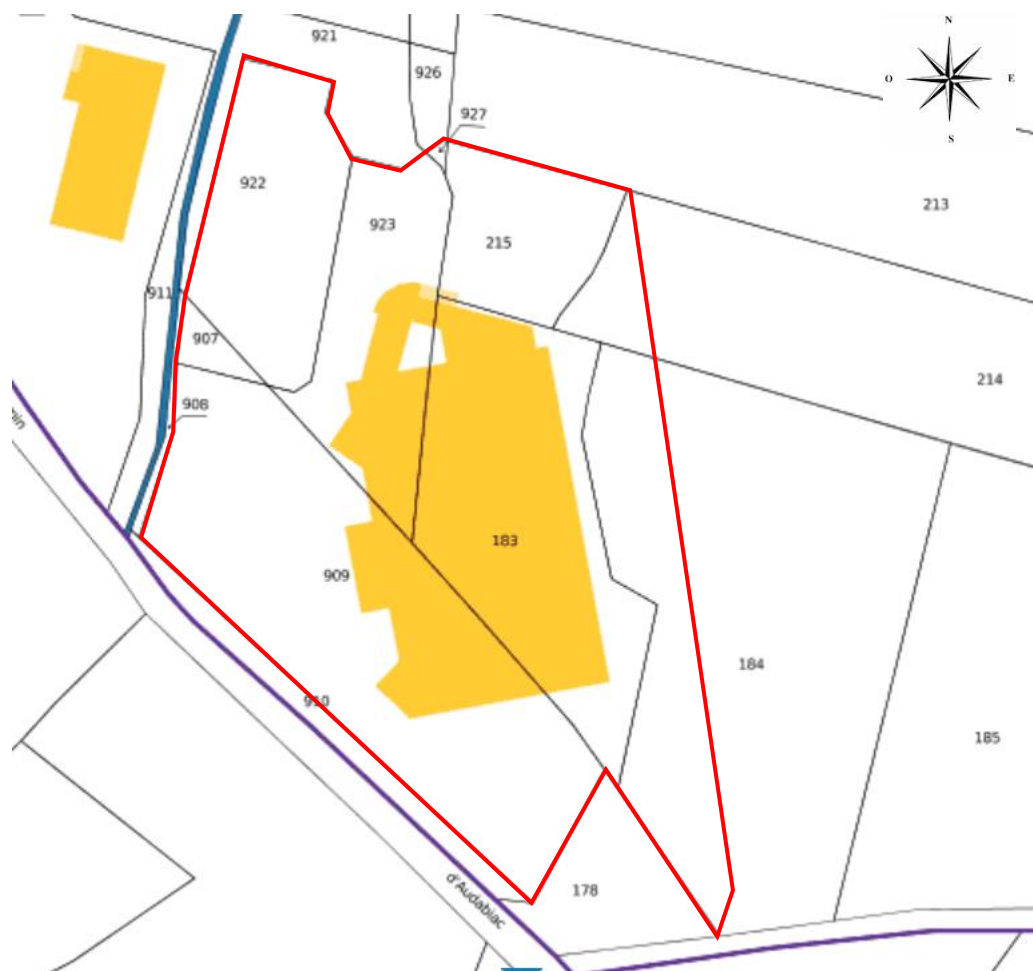


Figure 3 : Extrait de plan cadastral (cadastre.gouv.fr) – positionnement approximatif du périmètre IED (en rouge)

Tableau 2 : Parcelles cadastrales (Source : cadastre.gouv.fr)

<p>Références de la parcelle 000 D 183</p> <p>Référence cadastrale de la parcelle 000 D 183 Contenance cadastrale 2 640 mètres carrés Adresse LES CADENAS 30580 LUSSAN</p>	<p>Références de la parcelle 000 D 909</p> <p>Référence cadastrale de la parcelle 000 D 909 Contenance cadastrale 4 021 mètres carrés Adresse LES CADENAS 30580 LUSSAN</p>
<p>Références de la parcelle 000 D 923</p> <p>Référence cadastrale de la parcelle 000 D 923 Contenance cadastrale 1 492 mètres carrés Adresse LES CADENAS 30580 LUSSAN</p>	<p>Références de la parcelle 000 D 922</p> <p>Référence cadastrale de la parcelle 000 D 922 Contenance cadastrale 1 492 mètres carrés Adresse LES CADENAS 30580 LUSSAN</p>
<p>Références de la parcelle 000 D 184</p> <p>Référence cadastrale de la parcelle 000 D 184 Contenance cadastrale 5 920 mètres carrés Adresse LES CADENAS 30580 LUSSAN</p>	<p>Références de la parcelle 000 D 907</p> <p>Référence cadastrale de la parcelle 000 D 907 Contenance cadastrale 196 mètres carrés Adresse LES CADENAS 30580 LUSSAN</p>
<p>Références de la parcelle 000 D 215</p> <p>Référence cadastrale de la parcelle 000 D 215 Contenance cadastrale 980 mètres carrés Adresse LES CADENAS 30580 LUSSAN</p>	<p>Références de la parcelle 000 D 214</p> <p>Référence cadastrale de la parcelle 000 D 214 Contenance cadastrale 5 120 mètres carrés Adresse LES CADENAS 30580 LUSSAN</p>

Le site est localisé en zones UE et A du PLU de Lussan :

- La zone UE correspond à une zone urbaine à vocation d'activités économiques ;
- Le zone A correspond à une zone agricole.

Dans le cadre du projet, une modification du PLU est en cours pour passer la partie de la zone A (partie Est) en zone UE.

La zone UE est une zone destinée principalement à accueillir des activités économiques, industrielles, artisanales, commerciales et de services.

La zone UE correspond à la Z.A.E. des Cadenas. Dans cette zone, les autorisations d'urbanismes doivent être compatibles avec les orientations d'aménagement figurant au plan local d'urbanisme.

La zone UE est également concernée par les zones de protection des captages de la Font du Prat (DUP 17.04.1978) à Lussan et des Yverières à Gourdagues (DUP 18.10.1996). Ces captages font l'objet d'arrêtés de déclaration d'utilité publique et à ce titre de servitudes d'utilité publique.

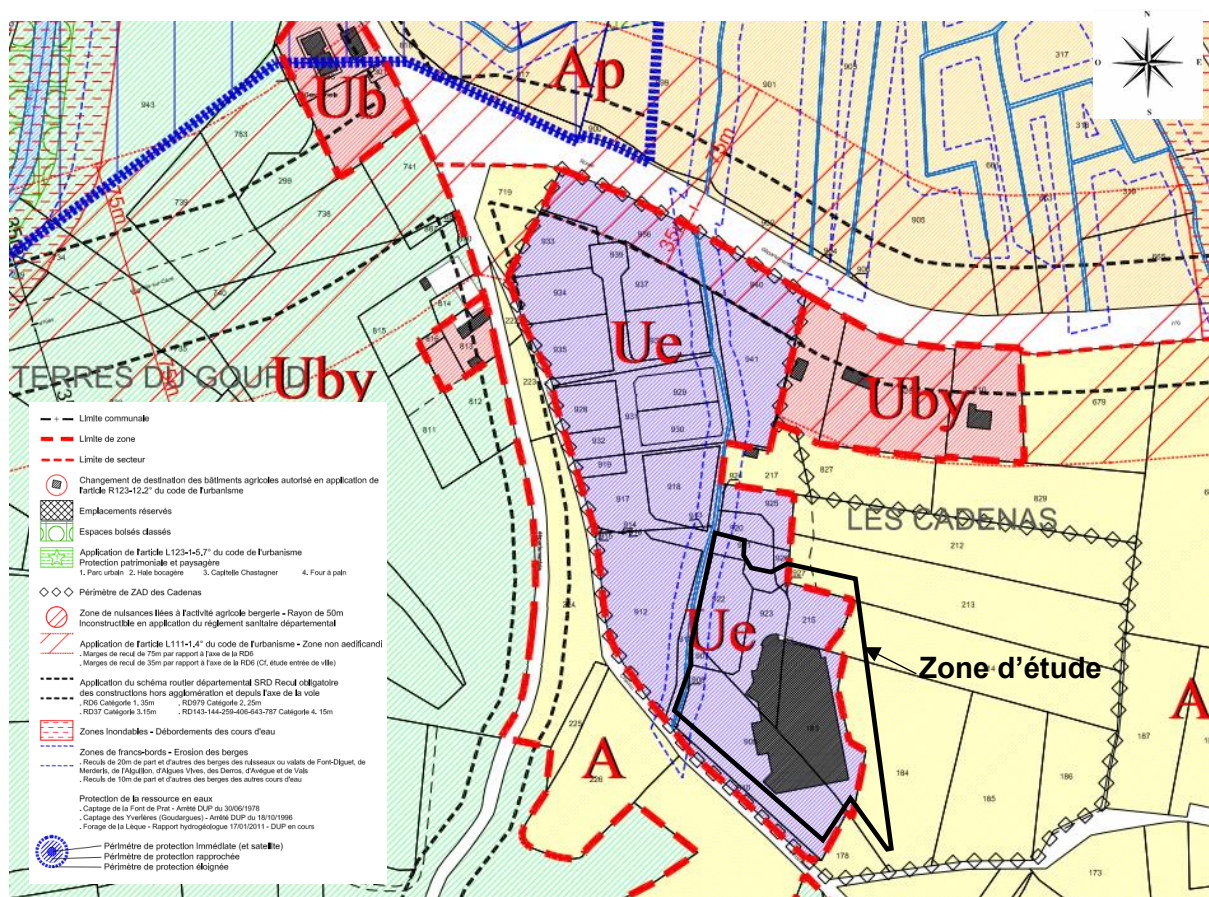


Figure 4 : Extrait du PLU de Lussan – sans échelle

A noter qu'il existe une zone de francs-bords autour du fossé en limite ouest du site drainant les eaux pluviales du bassin versant où est localisée la ZAE du Grand Lussan. Dans cette zone, il est interdit de bâtir et de réaliser des clôtures en matériaux pleins.

Comme l'illustre la figure suivante, le site n'est pas grevé par une servitude d'utilité publique.

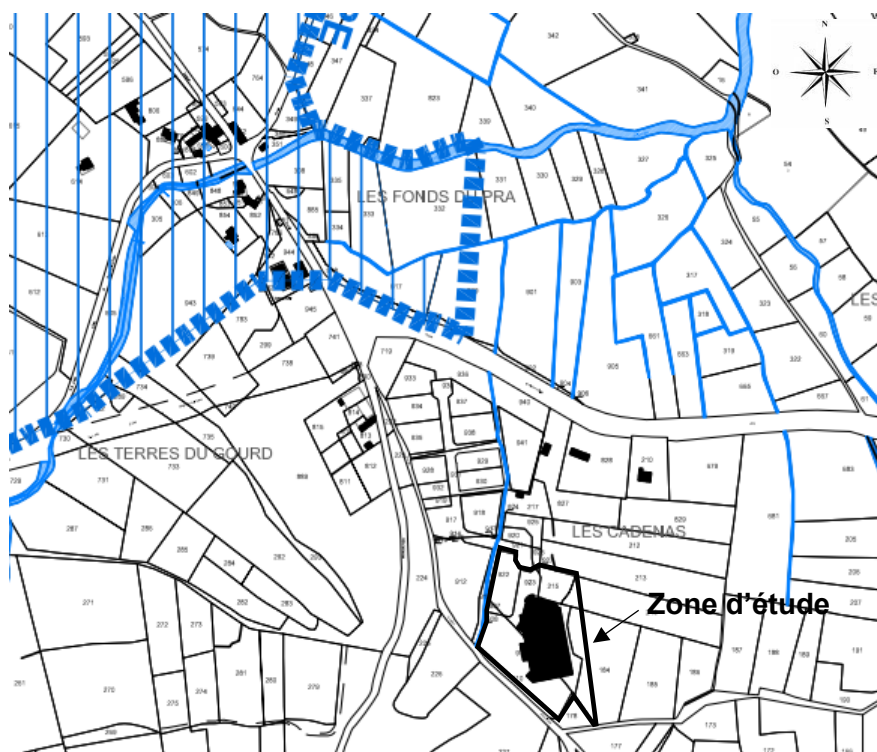


Figure 5 : Extrait du plan de servitudes du PLU de Lussan - sans échelle

3.2 DESCRIPTION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Ce paragraphe présente les informations collectées lors de la visite de site. Il correspond au compte rendu de visite de site prévu dans la prestation A100 de la norme NF X 31-620.

**Questionnaire rempli
par :**

William LANÇON

Dates des visites :

15/12/2021

**Personne(s)
rencontrée(s)**

- M. Thomas GARNIER, ancien directeur industriel du
LABORATOIRE GRAVIER
- M. Thomas VINCENT, directeur Administratif et Financier du
LABORATOIRE GRAVIER
- M. Christophe CONTE, Responsable Maintenance et Projets
industriels du LABORATOIRE GRAVIER

a) *Typologie du site / utilisation actuelle*

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Décharge | <input checked="" type="checkbox"/> Site industriel | <input type="checkbox"/> Habitations,
écoles |
| <input type="checkbox"/> Friche industrielle | <input type="checkbox"/> Agriculture | <input type="checkbox"/> Commerces |

Site clôturé : OUI NON Clôture efficace : OUI NON
 Site surveillé : OUI NON

Populations présentes sur le site ou à proximité :

La visite de site a été réalisée après le sinistre d'octobre 2021, après démantèlement des structures incendiées, en cours de finalisation des opérations d'évacuation des déchets et nettoyage. Ainsi, la présence humaine lors de la visite de site était occasionnelle durant cette période. Actuellement, le site est en cours de reconstruction.

- Aucune présence
- Présence occasionnelle
- Présence continue (24h/24 et 7j/7)

Typologie des populations présentes sur le site ou à proximité

- Travailleurs sur site et à proximité
- Adultes sur site et à proximité
- Personnes sensibles (enfants...). Absence de personnes sensibles au droit de la zone d'étude et dans son environnement immédiat (100 m).

Les photographies de la visite de site sont présentées ci-après.



b) Présentation générale des activités projetées du site

Le LABORATOIRE GRAVIER est une société spécialisée dans la conception et la fabrication de produits cosmétiques et d'entretien ménager certifiés biologiques depuis 1975. Il propose une large gamme de produits d'hygiène, de soin et d'entretien comme des gels douche, laits pour le corps, cosmétique solide, lessives ou savons liquides multi-usages. Ces produits respectent les cahiers de charges les plus stricts de la cosmétique et des détergents certifiés biologiques.

Le site d'implantation du projet est identique au site anciennement occupé par le LABORATOIRE GRAVIER avant l'incendie des locaux en octobre 2021 et ayant causé la perte de l'outil de production avec une extension des parcelles à l'est du site pour créer une voie pour les pompiers.

Le projet LABORATOIRE GRAVIER porte sur une surface totale de 12 644 m² de terrain pour 3 625 m² de surface au sol de bâtiment (usine, bureaux). Seule la partie stockage des matières, production, conditionnement et expédition est reconstruite (zone en rouge à la figure suivante).

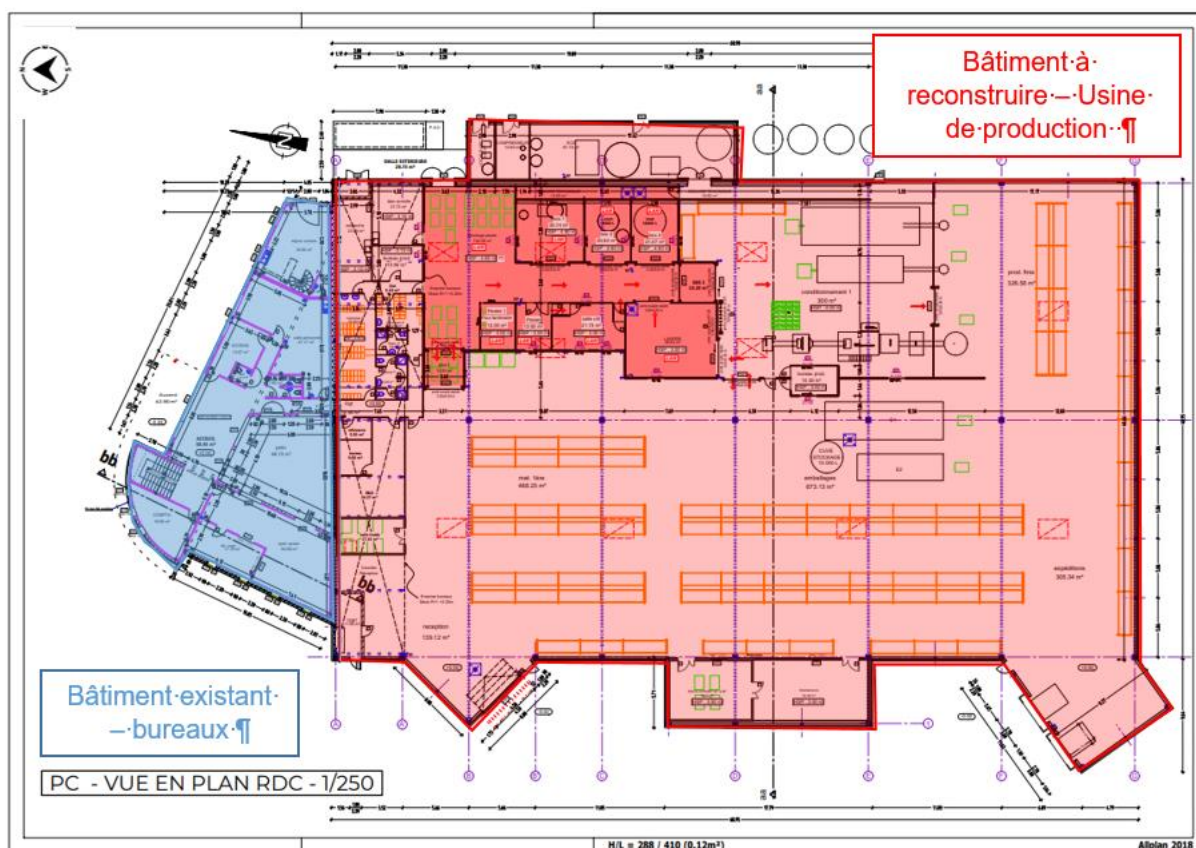


Figure 6 : Partie de bâtiment à reconstruire dans le cadre du projet du LABORATOIRE GRAVIER

Accès et parking :

Les accès existants resteront inchangés. Le personnel pénétrera sur le site via l'entrée située au nord.

Le projet prévoit une extension de l'aire de stationnement actuellement en place par la création d'un nouveau parking au nord-ouest du bâtiment. La capacité de l'aire de stationnement déjà

existante est de 31 places. 30 places supplémentaires seront alors mises à disposition du personnel.

Les visiteurs pourront stationner sur ces parkings avant de signaler leur présence à l'accueil, en empruntant le cheminement par les voies piétonnes.

A moyen terme, les activités classées au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement seront :

- La fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits chimiques organiques à savoir à des tensioactifs essentiellement par réaction de saponification. Le volume d'activité sera de 6 t/j. Pour cela, les activités du LABORATOIRE GRAVIER seront classées à autorisation au titre de la rubrique 3410 k ;
- La fabrication sans transformation chimiques de détergents et savons pour une capacité de production maximale de 9 t/j. Cette activité sera classée à déclaration au titre de la rubrique 2630.

c) Présentation détaillée des installations

Produits entrants

Les produits qui seront stockés sur sites sont décrits ci-dessous.

Des produits seront stockés dans 4 cuves de 25 m³ en extérieur. Ces cuves disposeront d'une rétention adaptée. Les produits stockés au sein de ces cuves ne sont pas visés par des rubriques ICPE.

Au sein du bâtiment, dans la partie logistique, il sera également présent 2 cuves de 5 m³ pour les lignes de conditionnement des produits d'entretien ménager, ces dernières disposeront également de rétention. Et il y aura aussi, dans le même espace, des stockages de matières premières ainsi que des en cours de production dans la zone production.

Enfin, dans ce même bâtiment, il est présent une salle chaude (environ 40°C) dédiée au stockage des produits qui ne doivent pas figer afin de rester exploitables et une salle froide pour le stockage de produits inflammables.

Au sein de la salle chaude, il sera disposé des conteneurs GRV (Grand Récipient pour Vrac) et l'ensemble du local disposera d'une rétention enterrée de 5 m³.

Les caractéristiques CLP des produits chimiques stockés sont présentées en partie 3.4.

Concernant les produits finis, le LABORATOIRE GRAVIER prévoit de contractualiser avec un prestataire extérieur, l'entreprise SKIPPER pour externaliser l'ensemble du stockage de produits finis.

Les procédés

Le LABORATOIRE GRAVIER, exploitera des installations de production de détergents et de cosmétiques, ainsi que des stockages de produits divers nécessaires à la fabrication de savons, de détergents et de cosmétiques (matière premières d'origine végétale, huiles essentielles,...).

Depuis de nombreuses années, le LABORATOIRE GRAVIER travaille avec des producteurs locaux et assurent une sélection minutieuse des matières premières issues de la filière biologiques, écologique et équitable. Pour les matières qui sont importées, elles sont soumises au même niveau de réglementation et de contrôle afin de s'assurer de leurs qualités.

Le LABORATOIRE GRAVIER fabrique deux gammes de produits :

- Des produits cosmétiques ;
- Des produits d'entretien ménager.

Ces produits peuvent être sous les catégories suivantes :

	Catégorie	Type
Cosmétique	Liquide	Hygiène (moussant corps, cheveux) Emulsions (soin corps, cheveux et visage)
	Solide	Hygiène (corps, cheveux, visage, dentaire)
Entretien ménager	Liquide	Détergent linge, sols et surfaces / désodorisant / désinfectant
	Solide	Savon

Tableau 3 : Gammes de produits fabriqués par le LABORATOIRE GRAVIER

Chaque produit suit le schéma de production industrielle suivant :

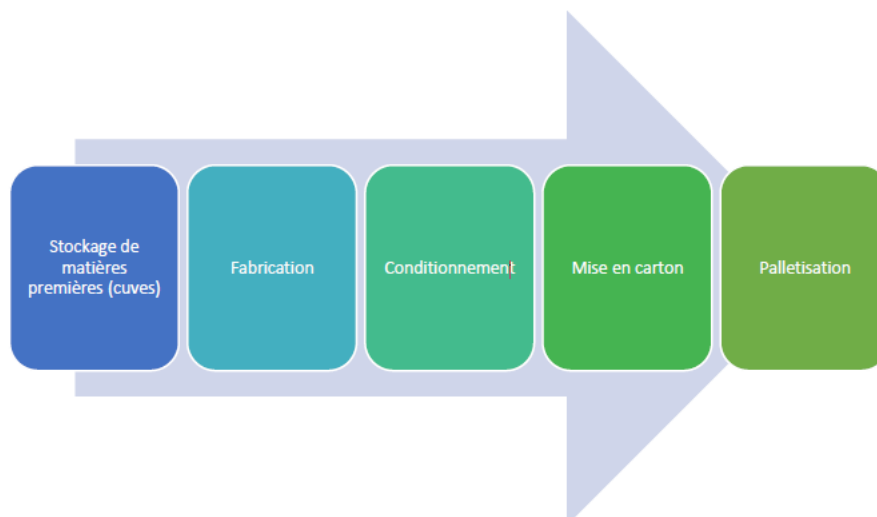


Figure 8 : Descriptif schématique des procédés

Selon le type de produit fabriqué, différentes étapes de procédé et transformation sont réalisées (mélanges, émulsion, saponification, transformation mécanique ...) comme énoncé. Certaines d'entre elles peuvent être identiques pour la fabrication de produits différents, comme ceux des produits de type saponification liquide des domaines cosmétiques et entretiens ménagers par exemple.

Pour l'ensemble des produits fabriqués, le LABORATOIRE GRAVIER réalise l'introduction d'ingrédients à l'état solide et/ou liquides dans des cuves afin de procéder au mélange des substances. Des phases de chauffe sont ensuite réalisées, si nécessaire, à l'aide de fondeur permettant d'élever les mélanges à une température de 80°C à 95°C au maximum. Il s'en suit différentes étapes selon le type de produits :

- Cosmétique et savon solide : transformation mécanique ;
- Emulsion : agitation/mélange ;
- Savon liquide : saponification (réaction chimique).

Type de produit fabriqué	Température du produit fabriqué	pH minimum et maximum du produit fabriqué
Réaction chimique de type saponification (cosmétique ou détergence).	80 à 95 °C pendant 1 heure puis retour progressif à température ambiante	10 à 11,5
Mélange simple à froid – produits aqueux, huileux, émulsion, hydro-alcoolique (cosmétique ou détergence).	Température ambiante	2 à 11,5
Mélange simple à chaud – produits aqueux, huileux, émulsion.	80 à 95°C pendant 1 à 3 heures puis retour progressif à température ambiante au sein de cuve de fabrication ou au sein de récipients plus petits	3 à 11,5
Produits coulés (cosmétique)	80°C maximum durant une journée	Produits solides à température ambiante
Extrusion, laminage (cosmétique, détergence)	Procédé de mise en forme du produit	Produits solides à température ambiante
Re-conditionnement d'ingrédient chimique (détergence en poudre)	Procédé de mise en forme du produit	Produits solides à température ambiante

Tableau 4 : Description de la température et pH en fonction du type de produit fabriqué

L'organisation des différents flux au sein du bâtiment de production est représentée de la façon suivante :

- ✓ Flux de matières premières :
 - Réception des matières premières (MP) au niveau du quai de déchargement ;
 - Stockage des matières premières au niveau des zones de conditionnement dédiées ;
 - Manipulation des matières premières en zone process

- ✓ Flux de personnel :
 - Sur l'ensemble de la partie production du bâtiment ;

- ✓ Flux de produits finis :
 - Stockage d'en-cours de stockage de produits finis au sud du bâtiment ;
 - Expédition des produits finis (PF) au niveau du quai de chargement.

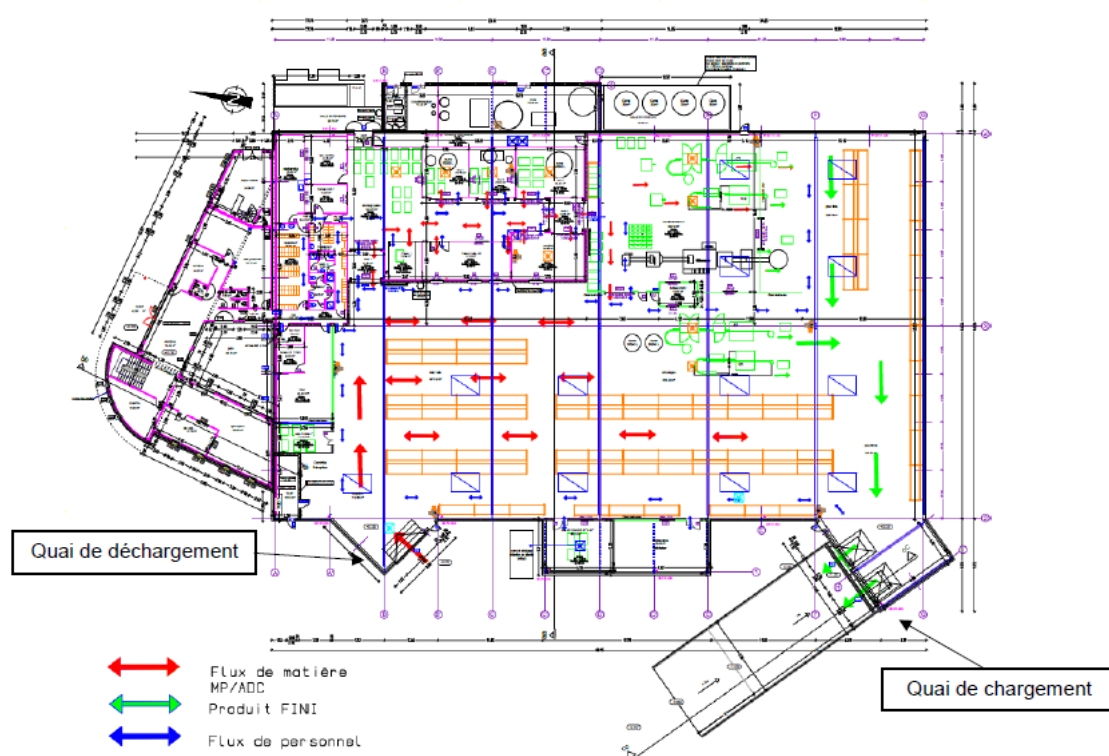


Figure 9 : Organisation des flux dans la partie production

d) *Gestion des déchets*

Le LABORATOIRE GRAVIER produit deux types de déchets :

- ✓ Les DND (Déchets Non Dangereux)
- ✓ Les DD (Déchets Dangereux)

Les principaux déchets non dangereux sur le site seront les suivants :

Groupe	Zone	Déchets	Origine	Stockage
Déchets Non Dangereux	Bureaux	Ordures ménagères – déchets alimentaires	Restauration sur place	Container 150 litres
		Consommables copieurs	Copieurs	Carton ADV
		Consommables copieurs (cartons)	Copieurs	Bennes
		Papiers	Copieurs	Bennes

Groupe	Zone	Déchets	Origine	Stockage
	Zone propre (production et conditionnement) et pesée des ingrédients	Eaux de rinçage	Opérations de fabrication et conditionnement	Cuve à déchets
		Carton	Emballage article de conditionnement (ADC)	Bennes
		Film plastique, film bulle, sachet plastique	Film palette, ADC	Bennes
		Capsule aluminium, flacon PET non souillé, pompes ADC non souillé	Opérations de conditionnement	Bennes
		Verre	Opération conditionnement, stockage de matières premières, laboratoire de recherche	Carton identifié
		Verre		
		Plantes humides	Fabrication extraits aqueux	Epandage sur terrain
		Sceaux souillés	Contenant de matières premières	Zone de lavage
	Entrepôt	Liens palettes, étiquettes, support étiquette polystyrène	Préparation des ADC, réception	Carton
		Bois	Palette	Bennes
		Carton	Emballage produits finis	Bennes

Groupe	Zone	Déchets	Origine	Stockage
		Film plastique, film bulle	Film palette	Bennes
	Autres	Déchets organiques sous boîtes de pétri	Test laboratoire interne de microbiologie	Destruction par autoclave – Container

Tableau 5 : Déchets Non Dangereux générés par les activités du LABORATOIRE GRAVIER

Les principaux déchets produits, de type Déchets Dangereux, sur le site seront les suivants :

Groupe	Zone	Déchets	Origine	Stockage
Déchets Dangereux (DD)	Zone propre (production et conditionnement) et pesée des ingrédients	Résidus solvants, bidons vides solvants et encres	Imprimantes, marquages jets d'encre	Bidon en zone inflammable
		Produits vrac, matières premières	Résidus de procédés, produit rebuté, non conforme	Cuve à déchets
		Emballage souillés, contenant plastiques, aluminium métalliques, non rincés	Contenant de matières premières	Benne
		Solvants	Contenant de matières premières	Zone de lavage

Tableau 6 : Déchets Dangereux générés par les activités du LABORATOIRE GRAVIER

Hormis les déchets organiques, les ordures ménagères, les sceaux souillés et plantes humides, l'ensemble des déchets restant produits par l'exploitant seront collectés, évacués et traités par une société prestataire.

e) Périmètre IED étudié

Le périmètre IED devant faire l'objet du rapport de base est défini comme étant la « zone géographique accueillant les installations IED d'un site, ainsi que leur périmètre d'influence en matière de pollution des sols et des eaux souterraines ».

Une installation IED est quant à elle définie comme une « installation relevant des rubriques 3000 à 3999, c'est-à-dire dont l'activité figure à l'annexe I de l'IED, ainsi que les installations ou équipements qui lui sont liés techniquement, c'est-à-dire s'y rapportant directement, exploités sur le même site et susceptibles d'avoir des incidences sur les émissions et la pollution ».

Suivant ces définitions, le périmètre IED correspond aux installations classées au titre de la rubrique 3410 k) et techniquement associées :

- ✓ La zone de production en lien avec la fabrication par transformation chimique de produits chimiques organiques ;
- ✓ Le stockage de matières premières dont les quatre cuves de stockage extérieur en façade Est du bâtiment ;
- ✓ La zone de chargement / déchargement ;
- ✓ Les stockages de déchets.

Les autres parties du bâtiment, locaux et zones du site sont **exclus** du périmètre IED.

Ces espaces ne sont pas liés techniquement aux installations IED et ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences sur les émissions et la pollution.



Figure 10 : Localisation des installations et des zones de stockage du périmètre IED – Source plan (Cabinet AITEC)

f) *Pollutions / accidents déjà constatés*

Le Laboratoire Gravier est une entreprise familiale de fabrication de produits cosmétiques et d'entretien ménager certifiés biologiques depuis 1975. En 2011, une usine a été construite dans la ZAE du Grand Lussan à LUSSAN (30) afin d'accompagner la croissance.

Un incendie s'est déclenché dans le bâtiment de production et de stockage couvert de panneaux photovoltaïques du site du Laboratoire Gravier de LUSSAN (30) le lundi 18/10/2021 à 1h30.

Le bâtiment sinistré a été démolit et l'ensemble des déchets a été évacué vers des filières réglementaires en vigueur. Seule la dalle du bâtiment sinistré (partie en jaune) a été conservée ainsi que les bureaux et locaux sociaux.

g) *Connaissance de plaintes concernant l'usage des milieux*

Non Oui

h) *Visite des abords*

Une visite des abords du site a également été réalisée dans un rayon d'environ 500 m. La visite de site visait à déterminer :

- La typologie d'occupation des zones autour du site ;
- Les industries/activités potentiellement polluantes ;
- Les usages considérés comme sensibles : école, crèche, hôpitaux, ...
- Les espaces verts, de loisirs : lac, terrains de sports, ...
- Les ouvrages de prélèvement d'eau visibles : puits, captages, piézomètres, ...

Les environs du site, jusqu'à 500 m, sont occupés de la façon suivante :

- Au Nord : Une entreprise de fabrication de cosmétiques biologiques (Lueur du Sud) puis quelques habitations avec jardin privatif puis la D6 et enfin des champs ;
- Au Nord-Ouest : plusieurs concessionnaires de vente de vans ou fourgons sans entretien, un garage automobile puis la D6 et enfin quelques habitations et champs ;
- A l'Ouest par un magasin et bâtiment logistique de la société Vernazobres spécialisée dans l'agrofourniture ;
- Dans les autres directions, des bois et champs ainsi qu'à l'Est la présence d'un ruisseau (l'Avègue).

A noter également au Nord-Nord-Ouest du site la présence de 2 bassins d'orage d'infiltration qui servent à recueillir les eaux de ruissellement de la zone d'activité et des voiries proches.

A noter qu'entre 500 m et 1 000 m autour du site, l'usage reste le même : très rural avec essentiellement des champs et bois, quelques ruisseaux et quelques habitations.

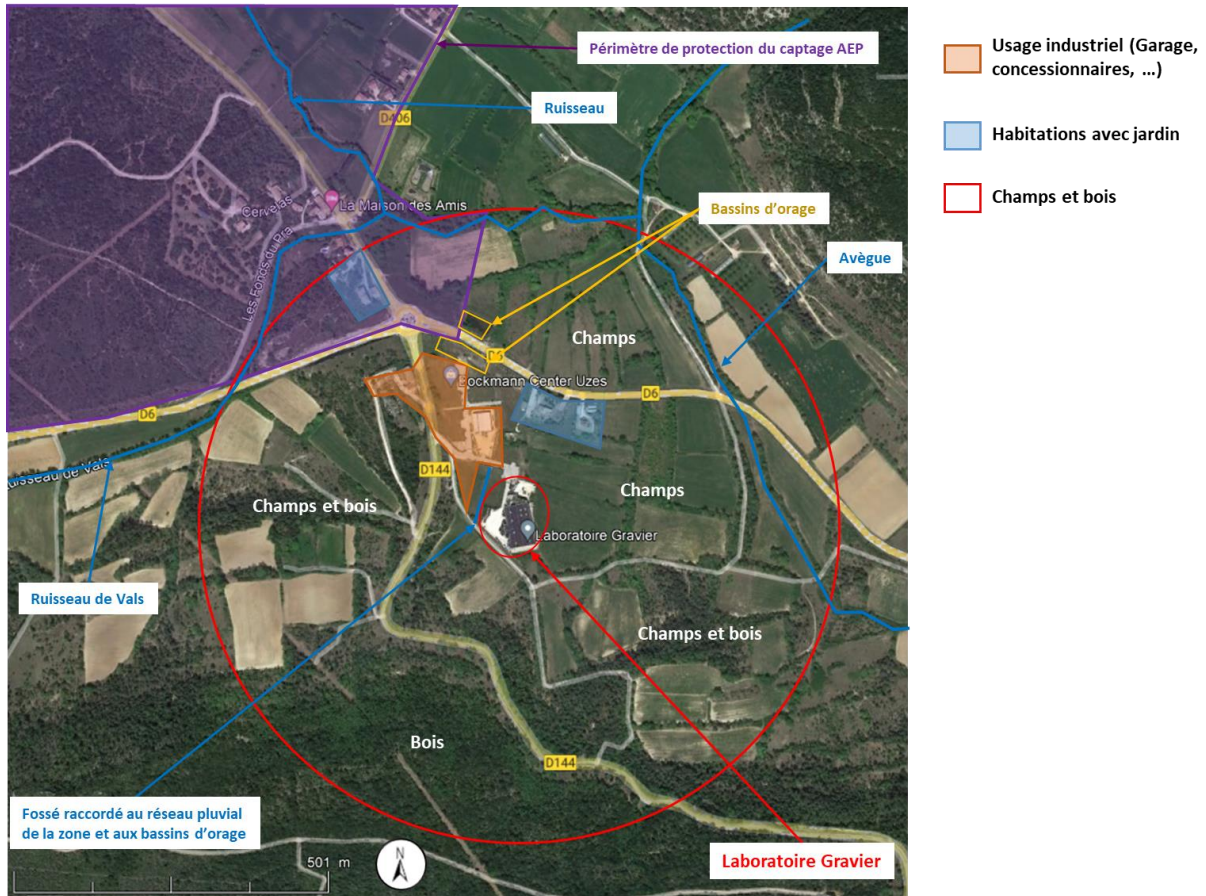


Figure 11 : Occupation des sols dans un rayon de 500 m (sur fond de plan Google Earth)

Aucun établissement d'enseignement (écoles primaires et maternelles, collèges, lycées et établissement d'enseignement supérieur) n'est présent dans un rayon de 500 m autour du site.

Les établissements d'enseignement les plus proches se trouvent à plus de 2,5 km au Sud et au Nord-Ouest du site.

Aucun établissement médical (hôpitaux, maisons de soin, maison de retraite, ...) n'est présent dans un rayon de 500 m autour du site.

Les établissements médicaux les plus proches se trouvent à plus de 10 km du site.

Aucune crèche, garderie, ... et aucun potager communautaire ne sont présents dans un rayon de 500 m autour du site.

Les établissements de garderie ou potagers communautaires les plus proches se trouvent à plus de 5 km au Sud du site.

Aucun établissement sportif et aucune base de loisir n'est présent dans un rayon de 500 m autour du site.

Les établissements sportifs et les bases de loisir les plus proches se trouvent à plus de 2,5 km au Nord-Ouest du site.

i) Identification des contraintes potentielles liées à la mise en œuvre des investigations

Suite à la visite du site, les éléments suivants, susceptibles d'apporter des contraintes lors d'une phase d'investigation, ont été identifiés :

- Présence potentielle de réseaux enterrés ;
- Site en cours de construction.

Ces contraintes devront être prises en compte si des investigations s'avèrent nécessaires.

j) Mesures de mise en sécurité à prendre

Lors de la visite de site, il n'a pas été identifié de mesure de mise en sécurité vis-à-vis d'un risque de pollution.

3.3 HISTORIQUE DU SITE

Ce chapitre présente un résumé de l'historique du site tel que reconstitué sur la base des informations collectées lors de la visite du site, les données transmises par le client, et lors de la revue des photographies aériennes.

a) *Configuration actuelle du site*

La description de la configuration actuelle du site est précisée au paragraphe 3.2.

b) *BASIAS : Anciens sites industriels et sites pollués*

BASIAS constitue l'inventaire historique régional des sites industriels et activités de service, en activité ou non, pouvant avoir occasionné une pollution des sols. La finalité de la base de données est de conserver la mémoire des sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de la santé publique et de l'environnement. L'inscription d'un site dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

Les sites recensés dans la base de données sur le département du Gard correspondent à un inventaire sur une période d'étude de 1850 à 2003.

Il est important de préciser que cet inventaire ne couvre pas :

- les dossiers d'archives au-delà de 2003 ;
- toutes les activités de l'agro-alimentaire (élevage, équarrissage, agriculture), les dépôts de gravats, les dépôts de gaz combustibles (hors fabrication) et les sites militaires (non accessibles) ;
- les activités faisant l'objet d'autres inventaires : les mines et les carrières, les industries nucléaires et la gestion des déchets radioactifs ;
- les dépôts de liquides inflammables < 30 m³ sachant que ceux dont le volume n'est pas connu ont été retenus.

Dans un rayon de 1 km autour du terrain, 1 site est recensé dans la base de données BASIAS. Les principales informations utiles de ce site BASIAS sont indiquées dans le tableau ci-dessous. A noter que les sites BASIAS non géoréférencés ne sont pas repris ci-dessous.

Le site du LABORATOIRE GRAVIER n'est pas référencé dans la base de données BASIAS relative à l'inventaire historique des sites industriels et activités en service.

Tableau 7 : Description du site BASIAS géoréférencé dans un rayon de 1 km autour du site

Distance par rapport au site (m)	Direction/site	IDENTIFIANT	Etat du site (2003)	Raison Sociale	Commune	Activités
185	Nord	LRO3000387	Début d'activité : 24.08.1970 Activité terminée	STATION BP	LUSSAN (30580)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)

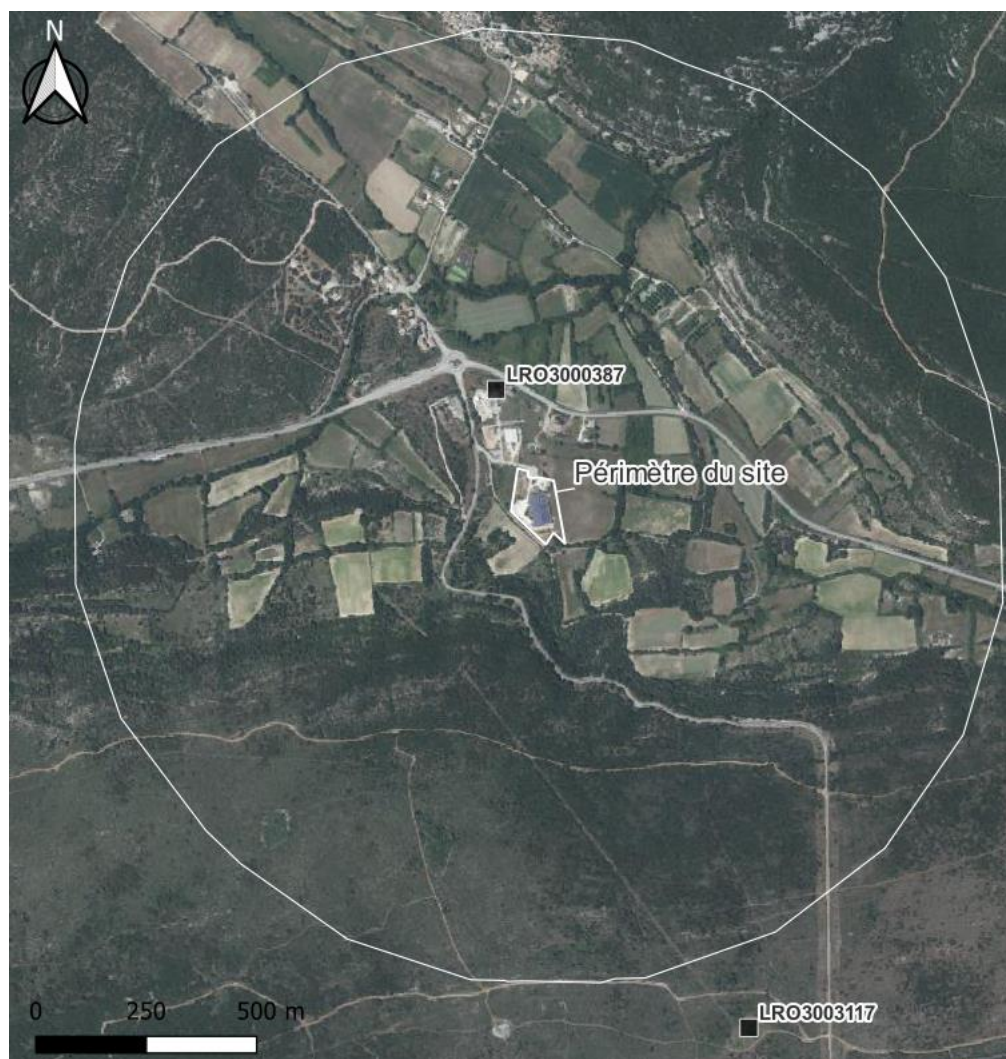


Figure 12: Site BASIAS présent dans un rayon de 1 km autour du site d'étude (Source : Infoterre)

Au regard de la topographie de l'environnement du site avec une pente vers le sud mais également de la présence de cours d'eau au nord du site, le LABORATOIRE GRAVIER se situe en amont hydrogéologique par rapport au site BASIAS LRO3000387 présent à 185 m au nord du site. Les anciennes activités de ce site ne sont donc pas susceptibles d'impacter la qualité des eaux souterraines qui transitent au droit de la zone d'étude.

De plus, ces anciennes activités de stockage et de distribution de carburant compte tenu de leurs natures ne sont pas susceptibles d'impacter les sols superficiels non imperméabilisés par dépôt de rejets atmosphériques particuliers.

Il est important de signaler que la base de données BASIAS n'est pas exhaustive et que d'autres activités industrielles exploitées depuis 2003 (date de fin de l'inventaire BASIAS) sont susceptibles d'être présentes dans l'environnement du site étudié. De plus, certains sites BASIAS ne sont pas géo localisés et/ou ne possèdent pas d'adresse. Ces sites peuvent potentiellement être situés dans le voisinage du site étudié.

c) *BASOL*

BASOL³ est la base de données du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) - Direction Générale de la Prévention et des Risques (DGPR) sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

La base de données BASOL a évolué et a été renommée « Information de l'administration concernant des pollutions suspectées ou avérées » (ex-BASOL).

La zone d'étude n'est pas référencée dans la base de données ci-avant.

Aucun site n'est recensé dans cette base de données dans un rayon de 1000 m. Au regard de cette distance minimale d'éloignement, les sites BASOL inventoriés au-delà de 1000 m ne sont pas susceptibles d'impacter la qualité environnementale des sols et des eaux souterraines de la zone d'étude.

d) *ARIA*

La base de données ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les Accidents) répertorie les incidents ou accidents qui ont, ou auraient, pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques ou à l'environnement. Ces événements résultent :

- de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, carrières, élevages... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées ;
- du transport de matières dangereuses par rail, route, voie fluviale ou maritime ;
- de la distribution et de l'utilisation du gaz ;
- des équipements sous pression ;
- des mines et stockages souterrains ;
- des digues et barrages.

³ BASOL : base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Le LABORATOIRE GRAVIER est identifié dans la base de données ARIA sous le N°58095 suite à l'incendie du 18 octobre 2021. Il n'y a pas de conséquences environnementales répertoriées dans la fiche ARIA.

e) Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Le site d'étude est localisé en zones UE et A du PLU de la commune de LUSSAN (30). La zone A récemment acquise pour les besoins de reconstruction du site de LUSSAN va faire l'objet d'une modification de PLU afin de rendre le zonage du PLU compatible avec le projet du LABORATOIRE GRAVIER.

L'article L.125-6 du code de l'environnement prévoit que l'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS). Ceux-ci comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

Le site n'est pas localisé dans un SIS.

f) Revue des archives

Aucune revue d'archives n'a été réalisée dans le cadre de la rédaction de ce rapport de base sachant que le site n'est pas référencé comme site BASIAS qui constitue l'inventaire historique régional des sites industriels et activités de service, en activité ou non, pouvant avoir occasionné une pollution des sols.

g) Revue des photographies aériennes

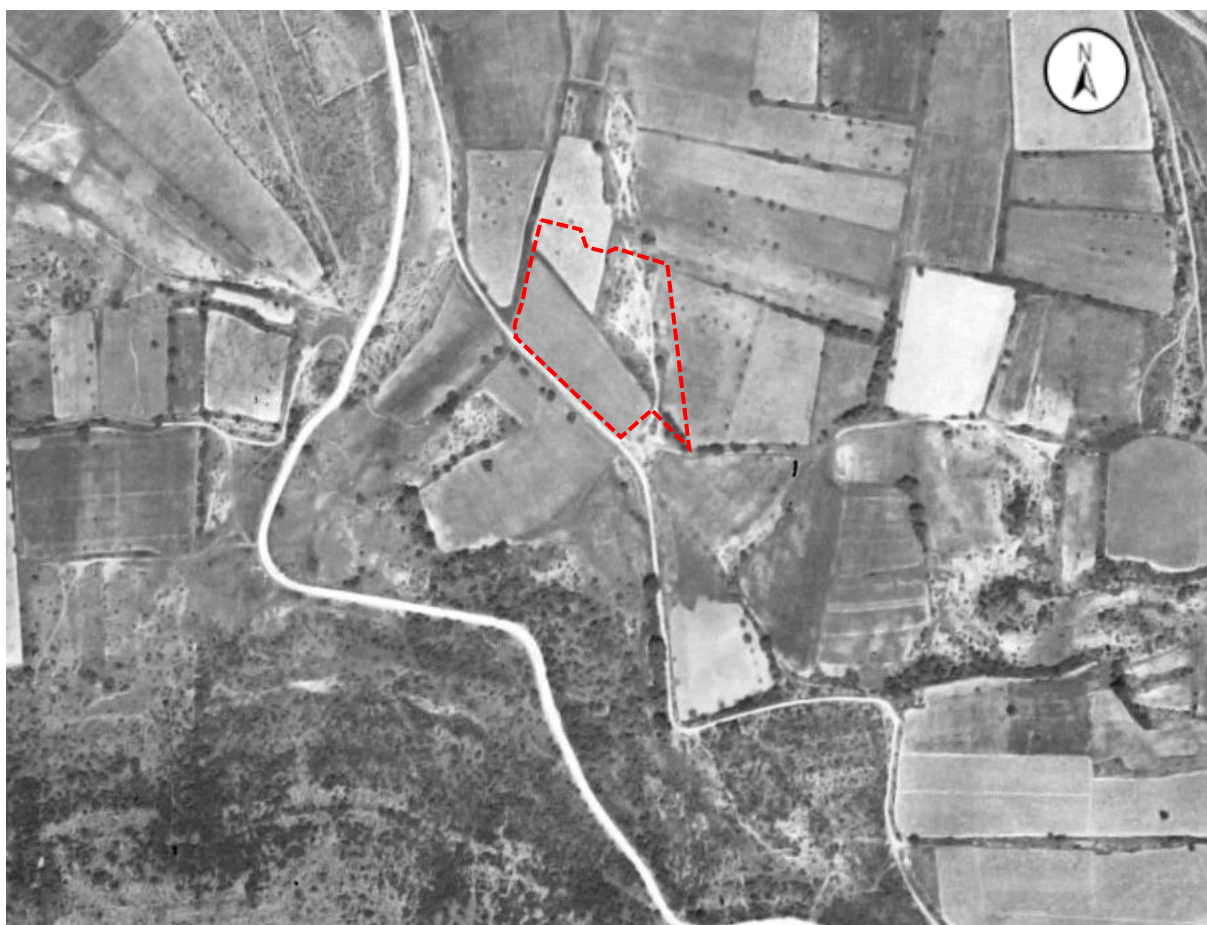
Les pages suivantes présentent les photographies aériennes (sans échelle) disponibles librement sur Géoportail, et qui permettent de retracer les changements de configuration du site d'étude. Ces vues aériennes couvrent la période de 1926 à 2017 (image satellite Google Earth Pro).

Etant donné le nombre important de clichés disponibles, toutes les campagnes disponibles ne sont pas présentées.

Sur les clichés suivants, l'emprise du site représentée correspond à l'emprise globale foncière intégrant le projet à savoir la parcelle au nord-ouest acquise en 2019 et devant servir de parking et de bassin de rétention incendie et une partie de la parcelle agricole à l'Est pour la voirie nécessaire au SDIS.

Année : 1945

Réf mission et cliché : C2840-0111_1946_F2840-2941_0166



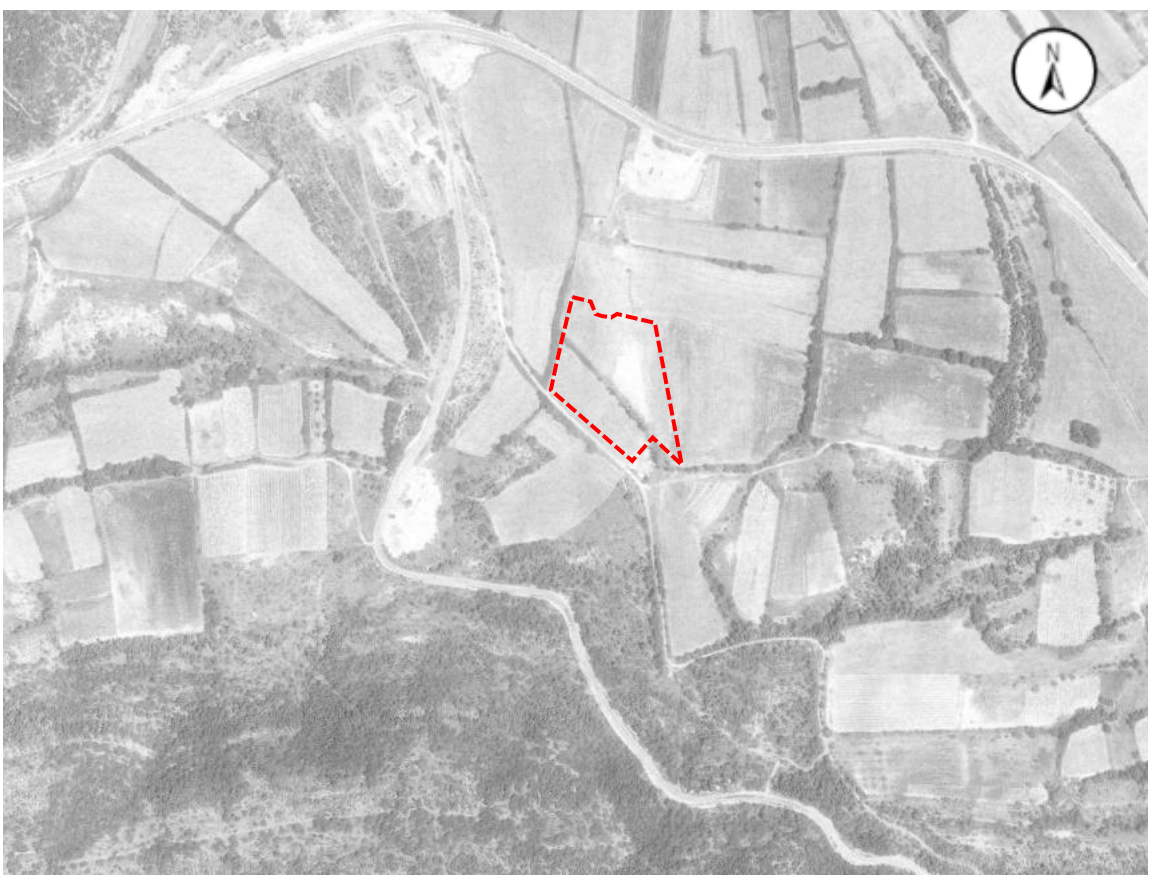
Constats sur Site

La zone d'étude est occupée par des champs et des sentiers donnant accès aux parcelles agricoles.

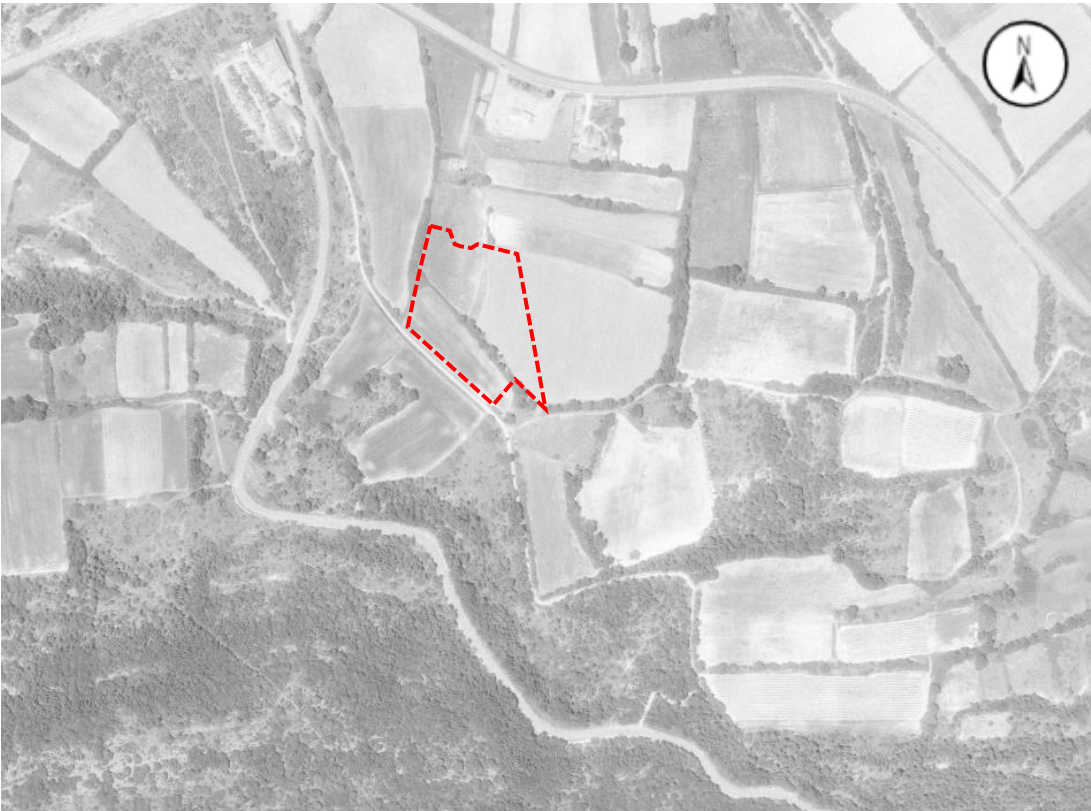
Constats Hors Site

Le site est entouré de champs et d'espaces boisés.

Année : 1961	Réf mission et cliché : C2940-0071_1961_F2940-3040_0183
	
Constats sur Site	La zone d'étude est occupée par des champs et des sentiers donnant accès aux parcelles agricoles.
Constats Hors Site	Le site est entouré de champs et d'espaces boisés.

Année : 1976	Réf mission et cliché : C2940-0081_1976_F2940_0033
	
Constats sur Site	La zone d'étude est occupée par des parcelles agricoles.
Constats Hors Site	Le site est entouré de champs et d'espaces boisés. On note la construction d'un bâtiment au nord susceptible de correspondre en 2022 à l'habitation actuelle présente en bordure nord de la zone d'activité. Un bâtiment est également construit au nord-ouest du site.

Année : 1994	Réf mission et cliché : C94SAA0401_1994_F2839-2940_0182
	
Constats sur Site	La zone d'étude est occupée par des parcelles agricoles.
Constats Hors Site	Pas de changement notable de l'environnement hors site entre 1976 et 1994.

<p>Année : 2001</p>	<p>Réf mission et cliché : CA01S00561_2001_FD30-34_1660</p>
	
<p>Constats sur Site</p>	<p>En 2001, la zone d'étude est toujours occupée par des parcelles agricoles.</p>
<p>Constats Hors Site</p>	<p>Pas de changement notable de l'environnement hors site entre 1994 et 2001.</p>

Année : 2006

Réf mission et cliché : CP06000022_fd0030x006_0498



<p>Constats sur Site</p>	<p>Pas de changement d'occupation des sols au droit du site entre 2001 et 2006.</p>
<p>Constats Hors Site</p>	<p>Pas de changement notable de l'environnement hors site entre 2001 et 2006.</p>

Année : 2010

Réf mission et cliché : CP10000242_FD30x41_00489



<p>Constats sur Site</p>	<p>En 2010, le LABORATOIRE GRAVIER est en cours de construction.</p>
<p>Constats Hors Site</p>	<p>Le site est entouré de champs et quelques constructions supplémentaires apparaissent au Nord du site. La voirie de desserte ainsi que la viabilisation de la ZAE du Grand Lussan sont réalisées.</p>

Année : 2012

Réf mission et cliché : CP12000402_12_082459



<p>Constats sur Site</p>	<p>Pas de changement d'occupation des sols au droit du site entre 2010 et 2012.</p>
<p>Constats Hors Site</p>	<p>Pas de changement notable de l'environnement hors site entre 2010 et 2012.</p>

Année : 2017	Réf mission et cliché : Google Earth Pro
<p>Constats sur Site</p>	<p>La zone d'étude est construite et semble identique à l'occupation du site avant le sinistre d'octobre 2021.</p> <p>A noter que les photographies historiques aériennes depuis 2012 ne montrent pas d'évolution de la zone d'étude.</p>
<p>Constats Hors Site</p>	<p>Au sud, les terrains restent à usage agricole et sont également occupés par des espaces boisés. Au nord, entre 2012 et 2017, un nouveau bâtiment est construit.</p>

Depuis 2017, l'urbanisation progressive de la ZAE du Grand Lussan s'est poursuivie. A ce titre, l'entreprise VERNAZOBRES spécialisée dans l'agrofourniture s'est implantée au nord-ouest du site. En 2021, le LABORATOIRE GRAVIER a été sinistré à l'exception des bureaux et locaux sociaux. Le bâtiment sinistré a été démoli. Il est en cours de reconstruction.

h) Evolution des activités

Activités historiques :

- D'après les photographies aériennes disponibles sur Géoportail et les documents fournis par le client, le site a été construit en 2010-2011 avec une mise en exploitation en 2012 ;
- Avant 2012, le site était occupé par des parcelles agricoles ;
- En octobre 2021, un sinistre a eu lieu dans les locaux de production et de stockage, les bureaux et locaux sociaux ont été préservés.

Activités actuelles du site :

Depuis le sinistre d'octobre 2021, il n'y a plus de production sur le site. Les locaux de production, conditionnement et de stockage sont actuellement en cours de reconstruction.

i) Evolution de la situation administrative

Avant octobre 2021 (sinistre), le LABORATOIRE GRAVIER n'avait pas fait de demande d'autorisation d'exploitation au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Compte tenu de l'urgence de reconstruire le site et d'une reprise des activités, il a été acté avec le service instructeur et la préfecture du Gard de déposer un dossier de déclaration ICPE au titre de la rubrique 2630 permettant d'instruire le dossier de Permis de Construire afin de redémarrer les activités au plus vite.

A ce titre, le Permis de Construire N°PC 030 151 22 00001 a été déposé le 22 mars 2022. Une télé-déclaration a été déposée le 21 mars 2022 au titre de la rubrique 2630 pour un volume projeté à 4,9 t/j de fabrication de détergents et de savons sans transformation chimique.

En parallèle, un dossier de demande d'autorisation environnementale est en cours d'élaboration pour permettre l'exploitation du site au titre de la rubrique 3410 k. Ce rapport de base s'inscrit dans cette démarche.

3.4 SUBSTANCES DANGEREUSES PERTINENTES

a) Définition

Les substances ou mélanges dangereux visés par le premier critère de soumission au rapport de base sont les substances ou mélanges définis à l'art 3 du règlement CE n°1272/2008 du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (« règlement CLP »).

Substances et mélanges dangereux et spécification des classes de danger

Une substance ou un mélange qui répond aux critères relatifs aux dangers physiques, aux dangers pour la santé ou aux dangers pour l'environnement, tels qu'ils sont énoncés à l'annexe

I, parties 2 à 5, est dangereux et est classé dans une des classes de danger prévues à l'annexe I du (« règlement CLP »).

Substances pertinentes :

Les substances et mélanges dangereux sont considérés comme « pertinents » et à prendre en compte dans l'élaboration du rapport de base, si ils sont utilisés, produits ou rejetés actuellement par l'installation du périmètre IED, ou si la demande d'autorisation d'exploiter prévoit ces utilisations, productions ou rejets.

Le second critère de « pertinence » est le risque généré par une substance vis-à-vis de la contamination des sols et des eaux souterraines.

En particulier, les substances gazeuses à température ambiante, ne s'altérant pas en solide ou liquide lors de leur relargage accidentel ou chronique, ainsi que les substances solides non solubles dans l'eau et non pulvérulentes, ne sont pas considérées comme susceptibles de générer un risque de contamination du sol et des eaux souterraines. Elles ne seront pas retenues comme pertinentes dans le cadre du rapport de base.

b) Matrice des substances et mélanges dangereux

La matrice des substances dangereuses est présentée dans le tableau ci-après.

Les informations sont issues des FDS des matières premières utilisés par le LABORATOIRE GRAVIER avant sinistre sachant que les procédés et produits fabriqués projetés sont similaires à ceux mis en œuvre antérieurement sur le site.

Les flux massiques projetés sont ceux de 2021 en considérant une reprise d'activité et un volume d'activité identique à cette année de référence.

Le tableau des matrices des substances pertinentes présenté ci-dessous tient compte des substances et des produits pertinents présentant des phrases de risques selon le règlement CLP et rentrant dans l'activité IED du LABORATOIRE GRAVIER de Lussan. Ceci concerne aussi bien le classement des produits que le classement unitaire de chaque substance contenue dans les mélanges.

La matrice complète d'analyses de l'ensemble des substances et des mélanges qui seront mis en œuvre sur le site du LABORATOIRE GRAVIER de Lussan est présentée en annexe. A noter que les flux pour les produits non dangereux ne sont pas indiqués dans la matrice des produits présentés en annexe car ils ne sont pas retenus de par leur nature dans le démarche du rapport de base.

Il est important de préciser que les eaux de rinçage qui seront stockées dans une cuve enterrée ne sont pas selon les informations fournies classées au titre de règlement CLP. Elles ne sont donc pas prises en compte dans la matrice des substances et mélanges dangereux.

Tableau 8 : Matrice des substances dangereuses classées CLP

Code article interne au LABORATOIRE GRAVIER	DESIGNATION	Phrases de risque (FDS) et dangers liés aux substances	Quantité maximum stockée (kg ou l)	Quantité maximale consommée par an en kg	Caractère pertinent
MP02000001	ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE	H319: Provoque une sévère irritation des yeux	4000	26 000	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP02500014	ACIDE PERACETIQUE (CLEARLENDS ACTIV)	H272: Peut aggraver un incendie H290: Peut être corrosif pour les métaux H302: Nocif en cas d'ingestion H312: Nocif par contact cutané H315: Provoque une irritation cutanée H318: Provoque des lésions oculaires graves H335: Peut irriter les voies respiratoires H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	22	0 en 2022 350kg en 2021	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP02400001	ALCOOL BIO ETHANOL 96° VRAC N° UT9020012wf/12	H225: Liquides et vapeurs très inflammables H319: Provoque une sévère irritation des yeux	1584	15 000	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP02400007	ALCOOL ETHYL 96 SURFIN AGRI	H225: Liquides et vapeurs très inflammables H319: Provoque une sévère irritation des yeux	1584	25 000	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01900034	AMISOFT CS-22 MB	H319: Provoque une sévère irritation des yeux	1000	6 400	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01900019	AMMONIUM LAURYL SULFATE	H318: Provoque des lésions oculaires graves H315: Provoque une irritation cutanée	25000	0 en 2022 - pour ex client H2O	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01200002	BASILIC TROPICAL HUILE ESSENTIELLE BIO	H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	1	0 en 2022 - 2kg en 2021	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP02300003	BENZOATE DE SODIUM	H319: Provoque une sévère irritation des yeux	200	40	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT

Code article interne au LABORATOIRE GRAVIER	DESIGNATION	Phrases de risque (FDS) et dangers liés aux substances	Quantité maximum stockée (kg ou l)	Quantité maximale consommée par an en kg	Caractère pertinent
MP01200076	CADE HUILE ESSENTIELLE BIO	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	10	20	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP01200005	CAJEPUT BIO HUILE ESSENTIELLE	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	76	1	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP01200006	CAMOMILLE ROMAINE BIO HE	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	0,25	1	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP02000008	CARBONATE DE SOUDE	H319: Provoque une sévère irritation des yeux	5000	1 000	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01200009	CEDRE ATLAS HUILE ESSENTIELLE BIO	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	180	200	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP01200010	CITRON HUILE ESSENTIELLE BIO	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	360	540	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01900033	CLT PLANTACARE 2000 UP	H318: Provoque des lésions oculaires graves H315: Provoque une irritation cutanée	225	900	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01900015	COCO GLUCOSIDE	H318: Provoque des lésions oculaires graves H315: Provoque une irritation cutanée	25000	80 000	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT

Code article interne au LABORATOIRE GRAVIER	DESIGNATION	Phrases de risque (FDS) et dangers liés aux substances	Quantité maximum stockée (kg ou l)	Quantité maximale consommée par an en kg	Caractère pertinent
MP01900006	COCO-BETAINE	H318: Provoque des lésions oculaires graves H315: Provoque une irritation cutanée H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	25000	58 000	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01200013	EUCALYPTUS CITRIODORA HUILE ESSENTIELLE BIO	H315: Provoque une irritation cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	10	10	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP01200074	EUCALYPTUS DIVES HUILE ESSENTIELLE BIO	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	100	100	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP01200014	EUCALYPTUS GLOBULUS BRUT HUILE ESSENTIELLE BIO	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	25	25	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP01900008	EUMULGIN SG	H319: Provoque une sévère irritation des yeux H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	100	240	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP01200017	GENEVRIER BAIES HUILE ESSENTIELLE BIO UE	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	1	1	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 100 kg NON PERTINENT
MP01200018	GERANIUM HUILE ESSENTIELLE BIO	H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H318: Provoque des lésions oculaires graves H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	25	50	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 100 kg NON PERTINENT
MP01900011	GLYCERYL OLEATE & COCO GLUCOSIDE	H318: Provoque des lésions oculaires graves	2000	7 000	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01900012	LANETTE E	H318: Provoque des lésions oculaires graves H315: Provoque une irritation cutanée H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	50	100	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT

Code article interne au LABORATOIRE GRAVIER	DESIGNATION	Phrases de risque (FDS) et dangers liés aux substances	Quantité maximum stockée (kg ou l)	Quantité maximale consommée par an en kg	Caractère pertinent
MP01900020	LAURYL ETHER SULFATE DE SODIUM (LES)	H318: Provoque des lésions oculaires graves H315: Provoque une irritation cutanée H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	10029	76 000	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01900014	LAURYL GLUCOSIDE	H318: Provoque des lésions oculaires graves H315: Provoque une irritation cutanée	1000	1 000	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01100029	LAVANDIN GROSSO HUILE ESSENTIELLE	H319: Provoque une sévère irritation des yeux H317: Peut provoquer une allergie cutanée H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	220	1 700	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01200026	LAVANDIN GROSSO HUILE ESSENTIELLE BIO	H317: Peut provoquer une allergie cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	1800	1 400	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01100032	LITSEA CUBEBA HE	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	720	7 200	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01200031	MANDARINE VERTE HUILE ESSENTIELLE BIO	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	25	60	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP01200033	MARJOLAINE SYLVESTRE (Thymus mastichina) HUILE ESSENTIELLE BIO	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	34,67	3	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP01200034	MENTHE ARVENSIS BIO VRAC	H302: Nocif en cas d'ingestion H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	175	720	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure ou égale à 200 kg NON PERTINENT

Code article interne au LABORATOIRE GRAVIER	DESIGNATION	Phrases de risque (FDS) et dangers liés aux substances	Quantité maximum stockée (kg ou l)	Quantité maximale consommée par an en kg	Caractère pertinent
MP01100036	MENTHE ARVENSIS HUILE ESSENTIELLE	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	360	600	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01200077	MENTHE CREPUE BIO HUILE ESSENTIELLE BIO	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	25	11	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP01100041	ORANGE HUILE ESSENTIELLE	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	346	572	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01200039	ORANGE HUILE ESSENTIELLE BIO	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	360	1 080	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01100042	ORIGAN AT 062 HUILE ESSENTIELLE	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H311 H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves H317: Peut provoquer une allergie cutanée H318: Provoque des lésions oculaires graves H335: Peut irriter les voies respiratoires H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	17	30	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 100 kg NON PERTINENT
MP01200041	PALMAROSA HUILE ESSENTIELLE BIO	H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H318: Provoque des lésions oculaires graves H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	5	5	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 100 kg NON PERTINENT
MP01100045	PATCHOULI AT 029 HUILE ESSENTIELLE	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	10	10	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 100 kg NON PERTINENT

Code article interne au LABORATOIRE GRAVIER	DESIGNATION	Phrases de risque (FDS) et dangers liés aux substances	Quantité maximum stockée (kg ou l)	Quantité maximale consommée par an en kg	Caractère pertinent
MP01200048	ROMARIN CINEOL HUILE ESSENTIELLE BIO	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H317: Peut provoquer une allergie cutanée H332: Nocif par inhalation H371: Risque présumé d'effets graves sur les organes H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	20	20	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 100 kg NON PERTINENT
MP01200054	SAUGE OFFICINALE HUILE ESSENTIELLE BIO	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H317: Peut provoquer une allergie cutanée H332: Nocif par inhalation H371: Risque présumé d'effets graves sur les organes H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	25	40	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 100 kg NON PERTINENT
MP01900017	SODIUM LAURYL SULFATE	H318: Provoque des lésions oculaires graves H315: Provoque une irritation cutanée H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	20291	360 000	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01900048	SULFOPON 12 16 G	H315: Provoque une irritation cutanée H318: Provoque des lésions oculaires graves H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	1600	18 900	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01900018	SULFOPON 12/18 G	H318: Provoque des lésions oculaires graves H315: Provoque une irritation cutanée H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	2000	700	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01900045	TETRANYL L6/90	H226: Liquide et vapeurs inflammables	1140	8 930	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01900022	TEXAPON K30 UP (Sodium Coco-Sulfate)	H318: Provoque des lésions oculaires graves H315: Provoque une irritation cutanée	25000	82 000	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01200062	YLANG YLANG III HUILE ESSENTIELLE BIO	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	10	40	Matière première Périmètre IED Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 100 kg NON PERTINENT

3.5 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

a) Topographie

La topographie du site est d'environ 230 m NGF : La pente est légère vers le Nord et la topographie varie de 225 à 230 m NGF (Nivellement Général de la France) selon la carte ci-dessous.

La topographie de la zone dans laquelle s'implante le projet LABORATOIRE GRAVIER est illustré de la façon suivante.

NOTA : La zone d'étude identifiée sur la figure ci-dessous correspond à la ZAE du Grand Lussan.

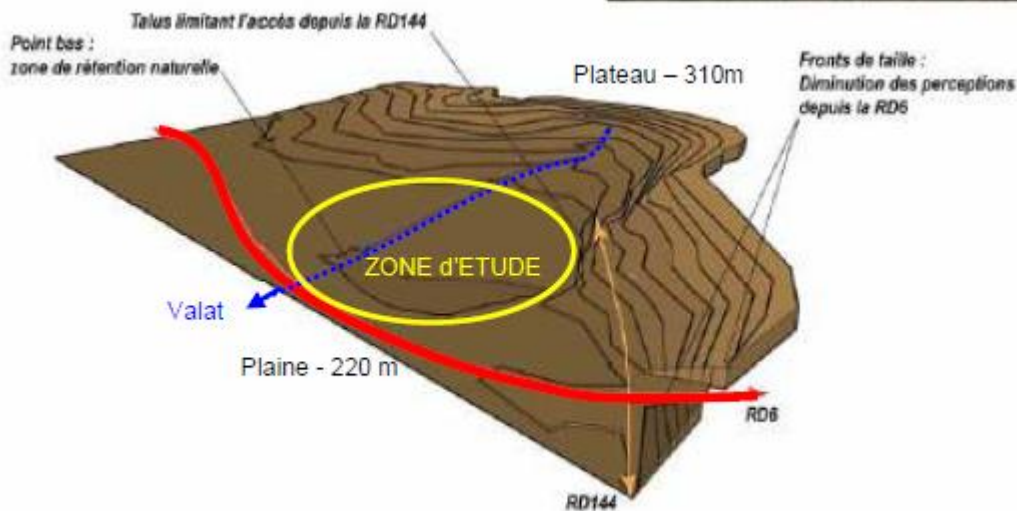


Figure 13. Topographie de la zone d'étude (source : Etude Loi sur l'eau - ZAE des Cadenas)

b) Contexte météorologique

Les données climatologiques sont synthétisées à partir des données météoblue et infoclimat de la station météorologique de Lussan – Audabiac, la plus représentative du climat de la commune, située à environ 1 km au nord du site.

Le climat de la zone d'étude est méditerranéen, caractérisé par des saisons bien marquées : les hivers sont doux et pluvieux et les étés sont chauds et secs.

Le gel, le brouillard et les orages sont des phénomènes fréquents, dans la région tandis que la neige et la grêle sont plus rares.

❖ Températures :

Les températures varient entre 9°C en moyenne des minima en janvier et 29°C en moyenne des maxima en juillet. La température moyenne annuelle est de 13,6°C avec un minimum moyen de 9,1°C et un maximum moyen de 18,4°C.

❖ Précipitations :

Concernant les précipitations, les mois d'octobre à janvier sont les plus humides (avec des hauteurs moyennes de précipitations supérieures à 75 mm), et les mois juillet et août les plus secs (avec des hauteurs moyennes de précipitations inférieures à 25 mm).

Des statistiques Météoblue, il ressort les principaux éléments suivants :

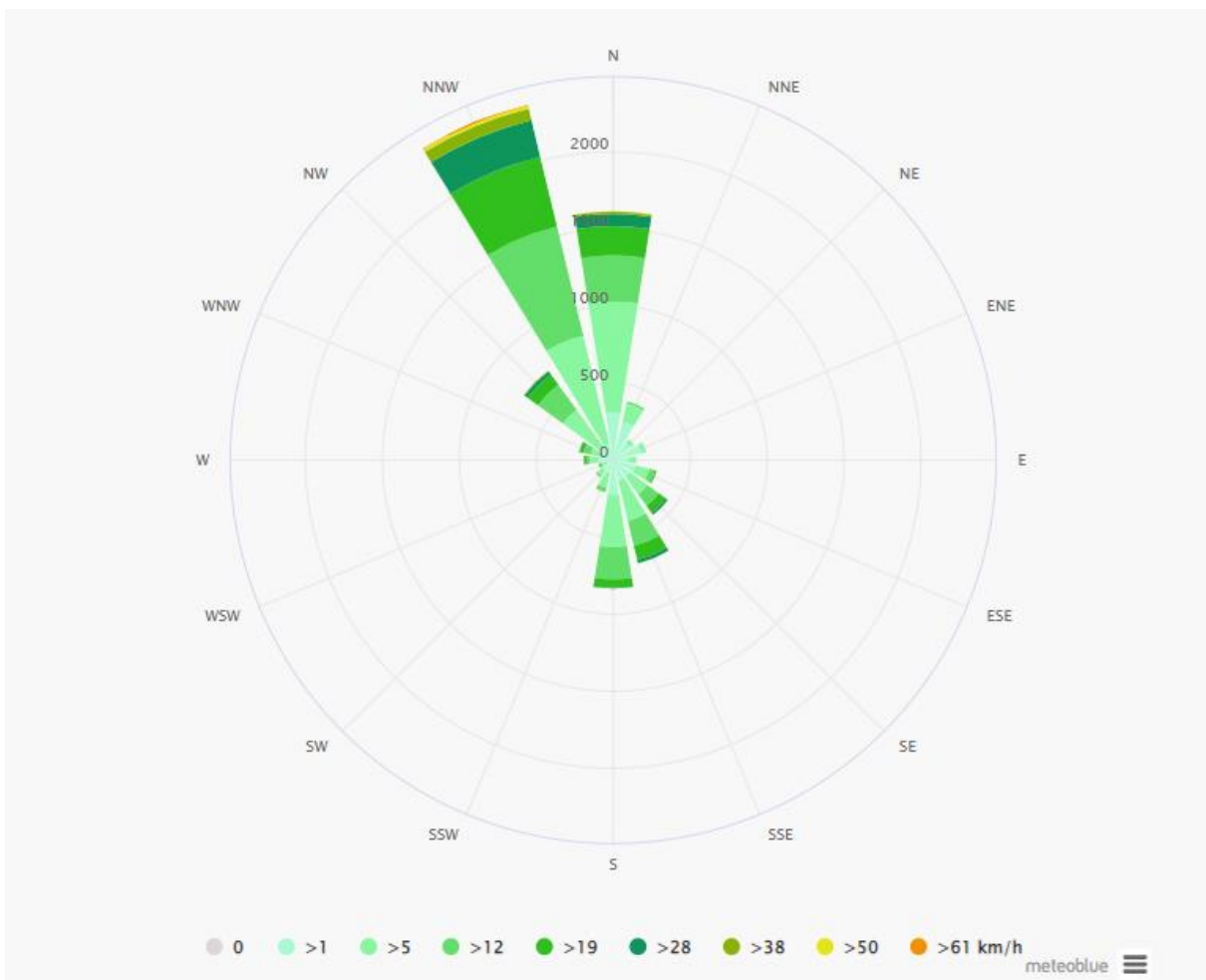
- ✓ Hauteur moyenne de précipitation annuelle : 654,5 mm/an ;
- ✓ Nombre de jours moyen avec précipitations : 7,2 jours / mois ;

❖ Rose des vents :

La rose de vents établie pour la station météorologique de Lussan-Audabiac pour la période 1985 - 2015 est présentée sur la figure ci-après.

La rose des vents de Lussan présente les principales caractéristiques suivantes :

- Vents dominants provenant du nord nord-ouest (NNW) et du Nord (N) ;
- Les vents les plus fréquents sont les vents de vitesse entre 5 et 28 km/h. Ces vents proviennent des deux directions privilégiées citées ci-avant.
- Les vents forts (de vitesse supérieure à 5 km/h) sont relativement fréquents.



c) Géologie

Contexte régional

Le site fait partie de la carte géologique 1/50 000^{ème} du BRGM de Pont Saint Esprit.

La géologie locale est composée de plateaux calcaires présentant des vallées creusées par le passage de ruisseaux ou cours d'eau. Ces vallées sont généralement remplies par des alluvions quaternaires.

Le site et ses environs sont localisés sur 3 formations principales :

- **Calcaires blancs à débris (Hauterivien supérieur) (n3c) essentiellement au Nord-Ouest de la zone**

Cette formation est composée de calcaires durs, gris ou clairs, à patine foncée, associés avec des calcaires argileux parfois altérés en boules. Ils se présentent en bancs d'épaisseur variable de 0,10 à 0,40 m et la puissance totale de la formation peut être estimée à 50-80 mètres.

- **Calcaires argileux (Faciès Urgonien-Barrémien) (n4) essentiellement dans la moitié Sud et Ouest de la zone**

Cette formation est composée de Calcaires argileux et marneux à Echinides. L'épaisseur de la formation (30 m au Sud) diminue vers le Nord (Serre Fons) où l'on observe à la partie supérieure le passage à des calcaires argileux bioclastiques.

- **Formations résiduelles et colluviales des plateaux (RC) essentiellement au Nord et à l'Est de la zone**

Cette formation est composée d'argiles et de sables. Si les premiers peuvent présenter les caractères d'une argile de décalcification autochtone, les uns et les autres font souvent songer à des résidus de divers faciès crétacés et tertiaires dont il subsiste d'ailleurs quelques témoins.

Contexte du site

Le site est situé sur les formations géologiques suivantes :

- ✓ N4 : Calcaire argileux et marneux à Echinides (Faciès Urgonien-Barrémien) ;
- ✓ RC : Formation résiduelles et colluviales des plateaux.

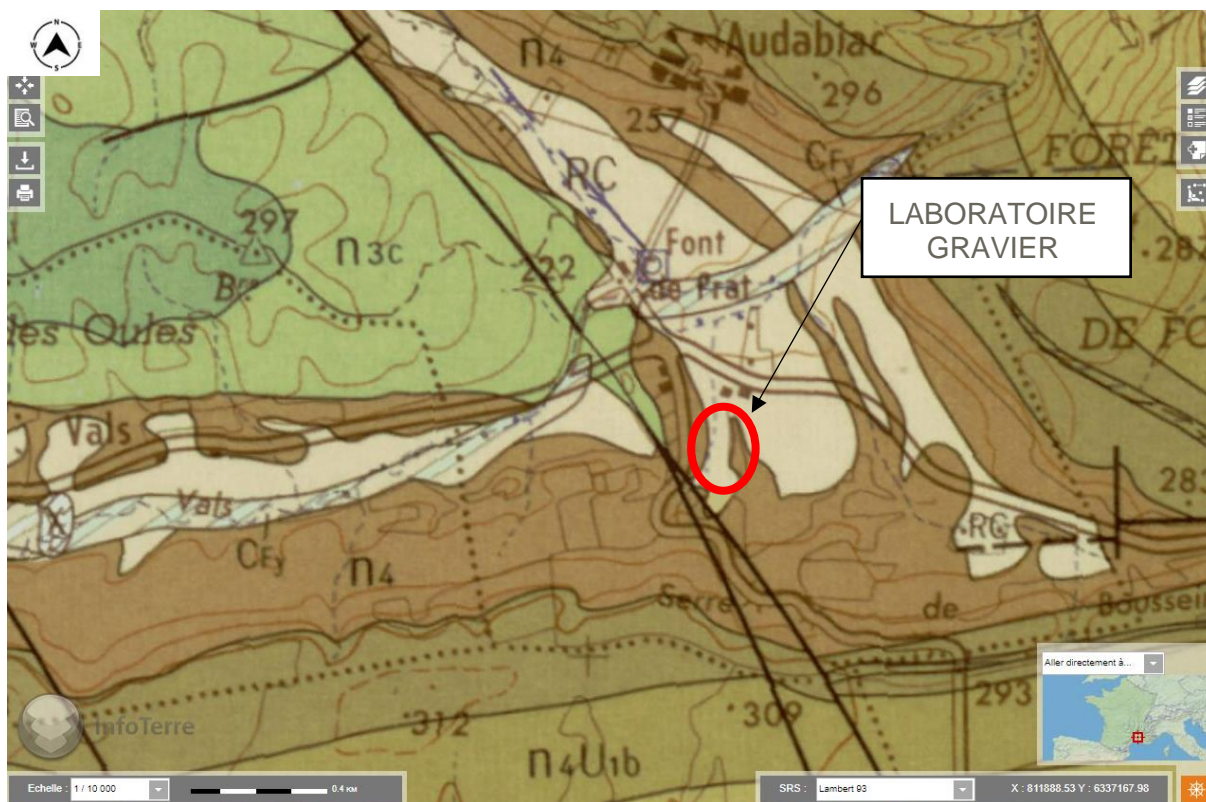


Figure 15. Carte géologique de la région de Lussan (Source : Infoterre)

Contexte du site

Un forage recensé dans la base de données du sous-sol (BSS) est présent à proximité du site étudié et dans la même formation géologique : le forage BSS002CLHC. Il se situe à environ 850 m au Nord.

Sa coupe géologique est présentée ci-après.

Identifiant national de l'ouvrage

BSS002CLHC

Ancien code - avant 2017
09135X0008/S6

Log géologique numérisé

Nombre de niveaux : 9

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 3 m	SUPERF: TERRE	QUATERNAIRE
De 3 à 17 m	CALCAIRE, BLEU AQUIFERE	BARREMIEN
De 17 à 18 m	MARNE	BARREMIEN
De 18 à 21 m	CALCAIRE, BLEU AQUIFERE	BARREMIEN
De 21 à 23 m	MARNE	BARREMIEN
De 23 à 29 m	CALCAIRE, BLANC AQUIFERE	BARREMIEN
De 29 à 31 m	CALCAIRE, GRIS	BARREMIEN
De 31 à 31,5 m	MARNE	BARREMIEN
De 31,5 à 64 m	CALCAIRE, GRIS AQUIFERE ; FAILLE	BARREMIEN

Figure 16 : log géologique du forage BSS réf BSS002CLHC (09135X0008/S6)

Ainsi, la géologie au droit du site et de ses environs est la suivante :

- Une couche de terre d'épaisseur variable correspondant aux formations colluviales et résiduelles de la carte géologique. Cette couche de terre est argileuse à sableuse et se concentre particulièrement dans la vallée au Nord et à l'Est du site ;
- Puis des alternances de bancs calcaires et de marnes calcaires sur plusieurs dizaines de mètres.

En 2008, pour la construction du site, l'étude géotechnique réalisée par ABE SOL a permis d'identifier que les sols au droit du site étaient constitués :

- D'une couche d'argile marneuse moyennement compacte. La base de cette formation a été identifiée entre 0,2 à 2,6 m de profondeur. Ce recouvrement s'épaissit globalement en direction du Sud, et atteint son épaisseur maximale dans les sondages de reconnaissance les plus proches du drain hydrographique au nord-ouest du site ;
- D'un substratum local composé d'une marne de coloris beige au sommet à gris à la base et très compacte. Cette formation a été identifiée jusqu'à la profondeur maximale de 6 m atteinte lors de la réalisation des sondages géotechniques de 2008 réalisés dans le cadre de la construction initiale du LABORATOIRE GRAVIER.

Selon l'étude loi sur l'eau, l'argile colluviale est peu ou pas perméable, la marne grise litée n'est pas perméable (source : étude réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation loi sur l'eau dans le cadre de l'aménagement de la ZAE du Grand Lussan).

d) Hydrogéologie

Selon la base de données INFOTERRE, un seul aquifère est présent au droit du périmètre d'étude :

- L'aquifère des « Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans le BV de la Cèze » (FRFG162)
Cette masse d'eau à dominante sédimentaire constitue une nappe majoritairement libre et karstique. Elle s'étend sur 609,95 km². Elle est majoritairement affleurante (16% sous couverture).

Cet aquifère est le seul sur tout le bassin versant autour du site.

La masse d'eau est constituée principalement par des calcaires urgoniens (barrémiens et bédouliens) qui reposent sur une puissante série du Mésozoïque (> 1000 m) de calcaires, marno-calcaires et marnes du Valanginien à l'Hauterivien. Les marnes Valanginiennes correspondent au substratum de la masse d'eau.

Les limites de la masse d'eau sont les suivantes :

- Au Nord-ouest, la limite est définie par la Cèze qui alimente l'aquifère en amont de Montclus et est drainante en aval ;
- Au Nord-Est et Est, le contact avec les formations variées côtes du Rhône rive gardoise (FRDG518) est considéré étanche même si des échanges limités semblent possibles ;
- Au Sud-Est le contact avec les argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône (FRDG531) est considéré étanche même si des échanges limités semblent possibles ;
- Au Sud-Ouest, le contact avec les molasses miocènes du bassin d'Uzès (FRDG220) est considéré comme une limite étanche même si des échanges limités semblent possibles ;
- Au sud et Sud-Ouest, la limite avec les calcaires urgoniens des garrigues du Gard BV du Gardon (FRDG128) est approximative, des échanges entre les deux masses d'eau sont possibles ;
- A l'Ouest : le contact se fait avec les formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (FRDG532 - entité 556C4A : argiles, grès et calcaires éocènes du Mont Bouquet). Les échanges semblent être limités.

La recharge est assurée par l'infiltration directe des précipitations et par les pertes des cours d'eau (Cèze, aiguillon).

Les sorties d'eau se font en bordure de la Cèze (le secteur en aval de Montclus étant drainant), mais aussi par de nombreuses sources qui drainent les calcaires urgoniens.

La nappe est libre sur les zones d'affleurement des calcaires urgoniens.

Dans les calcaires urgoniens du bassin hydrogéologique de la Cèze, la nappe devient captive sous recouvrement des calcaires et argiles éocènes et oligocènes du bassin d'Issiracdes.

Les écoulements souterrains sont de type karstique.

En zone de plateau, le niveau du karst noyé se situe de 50 m à plus de 100 m et dans la vallée de la Cèze, le niveau de la nappe se situe entre quelques mètres de profondeur et la surface du sol. Le niveau de la nappe est situé quasiment au même niveau que celui de la Cèze en raison des fortes relations (pertes et alimentation) que la rivière entretient avec le karst.

Dans les calcaires urgoniens du bassin hydrogéologique de la Cèze, les écoulements se font en direction du drain principal qu'est la Cèze et des sources situées à proximité en amont de Montclus.

Dans les calcaires urgoniens du bassin hydrogéologique entre la vallée de la Cèze et Tavel, les sorties d'eau sont localisées de manière très variable montrant que cette entité est drainée dans plusieurs directions et notamment vers la Cèze au Nord, vers le Sud et l'Ouest du Mont Bouquet (Nord-Ouest de l'entité), vers St Paul les Fonts (Nord-Est de l'entité), et vers la plaine de Rochefort-du-Gard et Tavel (Sud-Est de l'entité).

Dans les calcaires et marno-calcaires de l'Hauterivien de l'anticlinal de Lussan, le sens d'écoulement de cette entité est orienté Sud-Ouest à Nord-Est.

Le site et son environnement se situent au centre de la masse d'eau, sur une zone de plateau. Les caractéristiques de la nappe au droit du site sont donc les suivantes :

- **La nappe est captive avec recouvrements par des formations géologiques à dominante argileuse à marneuse. L'écoulement est karstique au sein des fracturations des calcaires ;**
- **L'écoulement se fait du Sud-Ouest vers le Nord-Est ;**
- **La profondeur du niveau d'eau productif semble relativement importante d'après les données bibliographiques (50 m à 100 m de profondeur).**

Utilisation des eaux souterraines

Captages pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP)

Un captage AEP est présent à environ 400 m au Nord/Nord-Ouest du site (Périmètre de protection à environ 335 m du périmètre IED correspondant à la route D6 pour limite Sud et jusqu'à l'intersection avec la route D406). Le rapport de l'hydrogéologue pour ce captage AEP nous apporte des précisions sur les caractéristiques de l'aquifère au droit du site :

- Le log géologique révèle une alternance de marnes et de calcaire aquifère ;
- Les niveaux fracturés sont situés entre 22,5 m et 64 m au droit du forage du captage AEP ;
- La couche aquifère la plus productive et utilisée pour l'alimentation en eau potable est située au-delà de 31 m de profondeur ;
- La zone d'alimentation du captage se situe essentiellement à l'Ouest du captage.

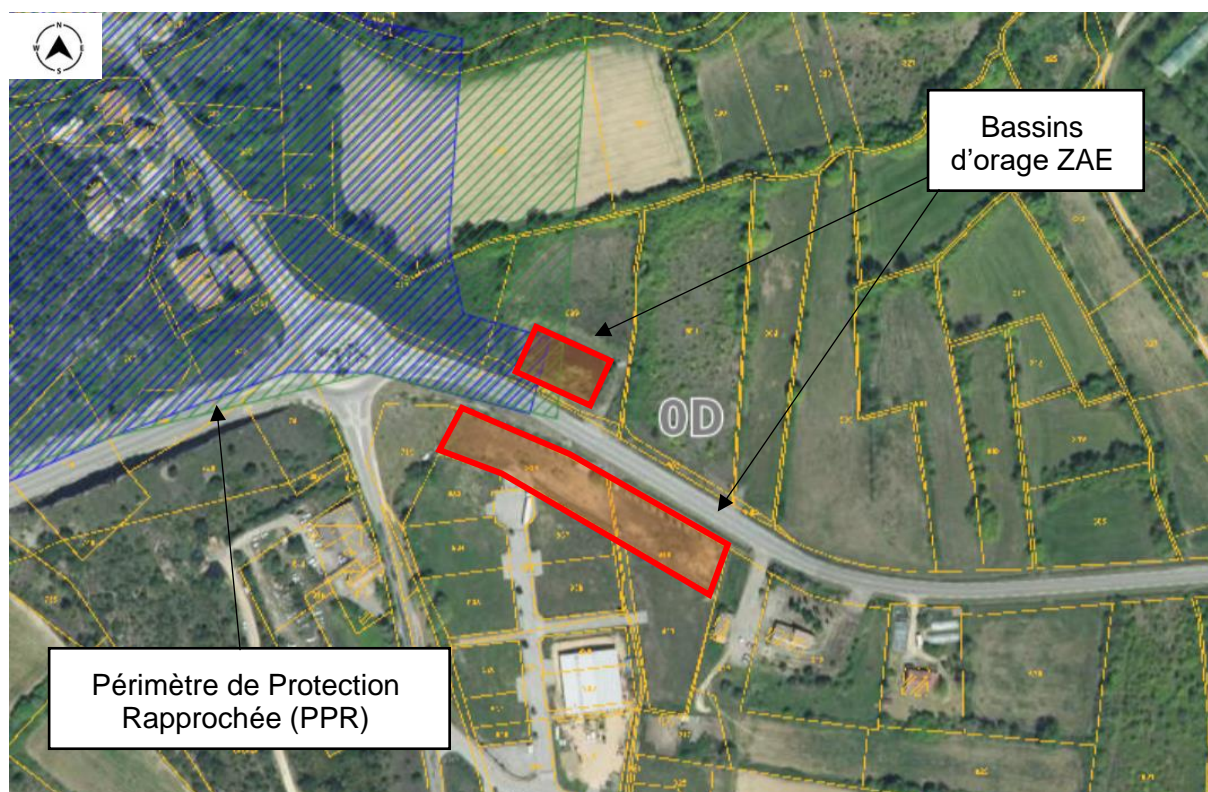


Figure 17. Périmètre de Protection Rapprochée du captage AEP (source : picto-occitanie.fr)

Le site ne se trouve pas dans le périmètre de protection du captage mais une partie des bassins d'infiltration des eaux pluviales de la ZAE du Grand Lussan présents le long de la RD6 se trouve en limite Est de ce périmètre.

Par rapport à la topographie de la zone, les bassins d'infiltration se situent 8 m plus bas que le site d'étude.

Utilisation des eaux souterraines :

A l'exception de l'ouvrage précité, aucun ouvrage captant les eaux souterraines n'est répertorié dans la Banque du Sous-Sol du BRGM dans un rayon de 1 000 m autour de la zone d'étude.

Les ouvrages les plus proches se situent à 1,7 km au Sud et 2,75 km au Nord-Ouest du site.

Au regard de différentes données présentées ci-avant, du fait de la présence d'une partie des bassins d'infiltration des eaux pluviales dans le Périmètre de Protection du captage AEP, les eaux souterraines sont moyennement sensibles vis-à-vis d'une pollution potentielle provenant de la zone d'étude. Par contre, les eaux souterraines captées ne sont pas vulnérables vis-à-vis d'une pollution superficielle des milieux car il n'existe pas de lien hydraulique entre les bassins d'infiltration des eaux pluviales et les eaux souterraines captées et les études géotechniques réalisées sur le site indiquent la présence à minima de formations géologiques de très faibles perméabilités dans les 6 premiers mètres (argile marneuse et marnes).

3.6 HYDROLOGIE

a) Données générales

Le projet se situe au sein du périmètre du bassin versant de la Cèze, celui-ci occupe une superficie totale de 1359 km². La Cèze est une rivière prenant sa source dans les Cévennes à environ 800 m d'altitude et qui va se jeter dans le Rhône après un parcours de plus de 120 km.

Cette rivière est constituée d'un grand nombre de sous-bassins versant dont l'Aiguillon, et son affluent, l'Avègue, cours d'eau récepteur des eaux pluviales de la zone d'étude.

Le réseau hydrographique local est principalement caractérisé par :

- Le ruisseau de Vals à 500 mètres à l'ouest du projet ;
- L'Avègue à 400 mètres à l'est du projet ;
- Le Valat, drain hydrographique non pérenne en bordure ouest du projet.

La figure suivante met en évidence le réseau de surface aux alentours du site.

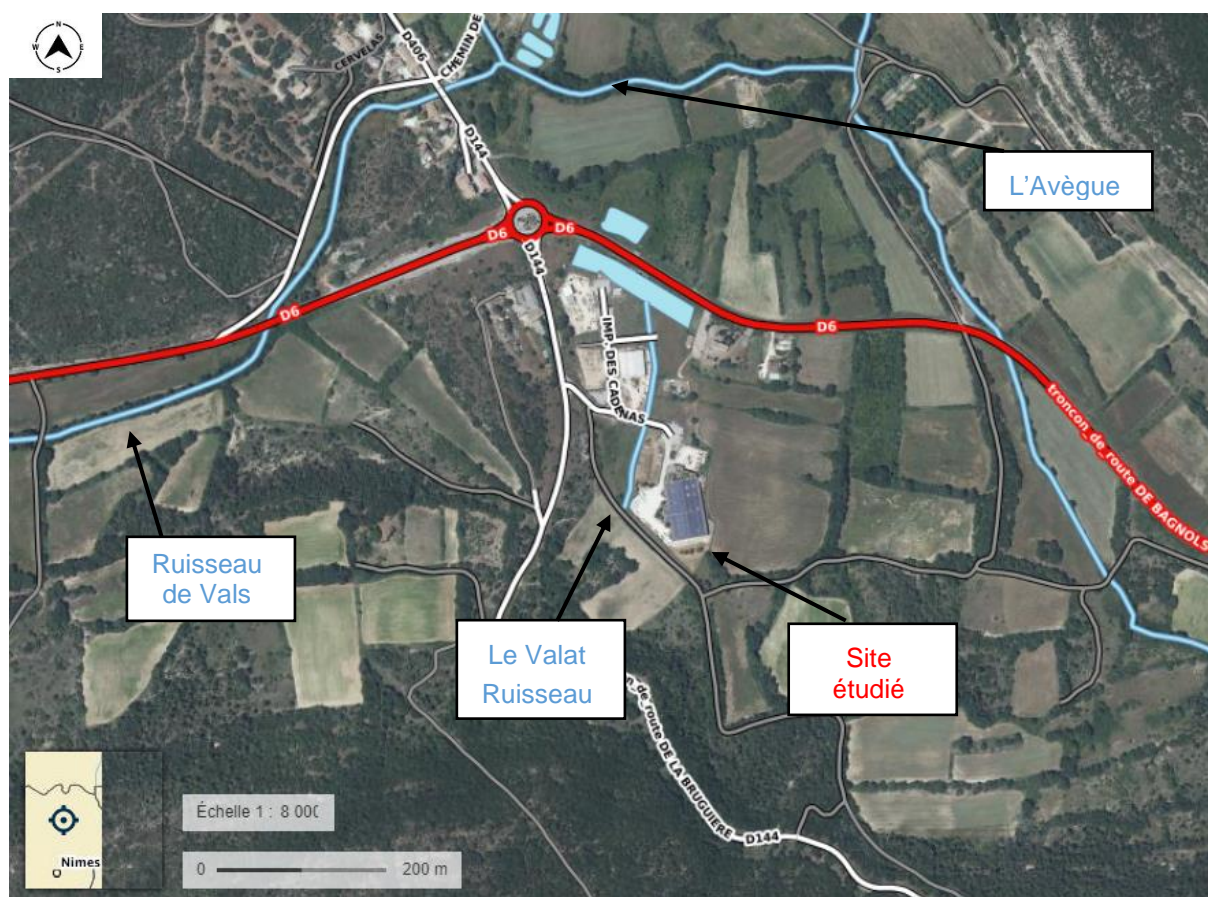


Figure 18. Réseau hydrographique aux abords du site (source : géoportail)

Le bassin versant auquel appartient la zone d'activité de Lussan s'étend au sud RD6 et jusqu'au plateau « des garrigues d'en Haut ». Ce bassin versant est drainé par le Petit Valat, non pérenne, et traversant la zone d'activité du Sud au Nord.

Il est également présent deux bassins d'orage d'infiltration de la zone d'activité au Nord du site, entre 400 m et 500 m ainsi que le fossé en limite Ouest du site et connecté au réseau pluviale de la zone lui-même connecté aux bassins d'orage.

b) Utilisation des Eaux de Surface

Le Valat situé en bordure ouest du site n'est pas utilisé pour des usages anthropiques particuliers. Il sert uniquement au drainage des eaux pluviales du bassin versant au sein duquel se trouve le projet du LABORATOIRE GRAVIER.

Le Petit Valat traversant la ZAE du Grand Lussan est un simple axe d'écoulement des eaux de pluie. Il n'est pas considéré comme un cours d'eau (à sec la majeure partie de l'année, il ne se met en eau qu'en cas de pluie). Les eaux pluviales via ce fossé sont dirigées vers les bassins d'infiltration présents en limite nord de la zone d'étude qui permettent une compensation de l'imperméabilisation progressive de la ZAE du Grand Lussan.

Les eaux de surface convergent ensuite vers le cours d'eau de l'Avègue susceptible d'être utilisé pour des activités récréatives, de loisir, de pêche,...

c) Zones naturelles remarquables

Le projet LABORATOIRE GRAVIER est situé au sein d'une zone Natura 2000 FR9112033 (Directive Oiseaux).

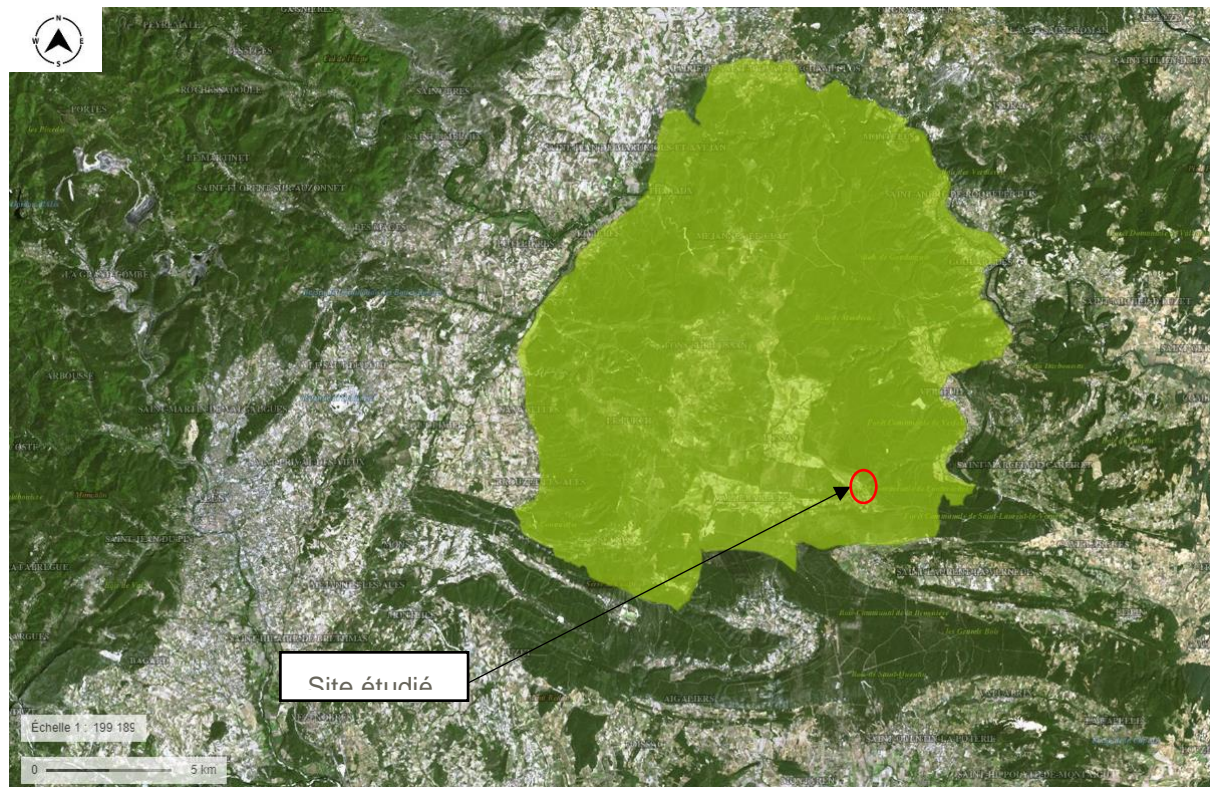


Figure 19. Cartographie Natura 2000 autour du site étudié – Directive Oiseaux (ZPS) (source : Géoportail)

Le site d'étude n'est pas localisé dans une zone humide répertoriée dans les différentes bases de données.

Le projet LABORATOIRE GRAVIER n'est pas inscrit dans l'emprise des périmètres de protection des ZNIEFF de type I. Toutefois, il est inscrit dans l'emprise du périmètre de protection de la ZNIEFF de type II : Plateau de Lussan et Massifs Boisés.

d) Risque inondation

D'après les cartographies associées au PPRI (Plan de prévention du risque Inondation) de la commune de Lussan, et dont un extrait est présenté ci-après, le site de LABORATOIRE GRAVIER n'est pas situé dans une zone présentant un aléa inondation.

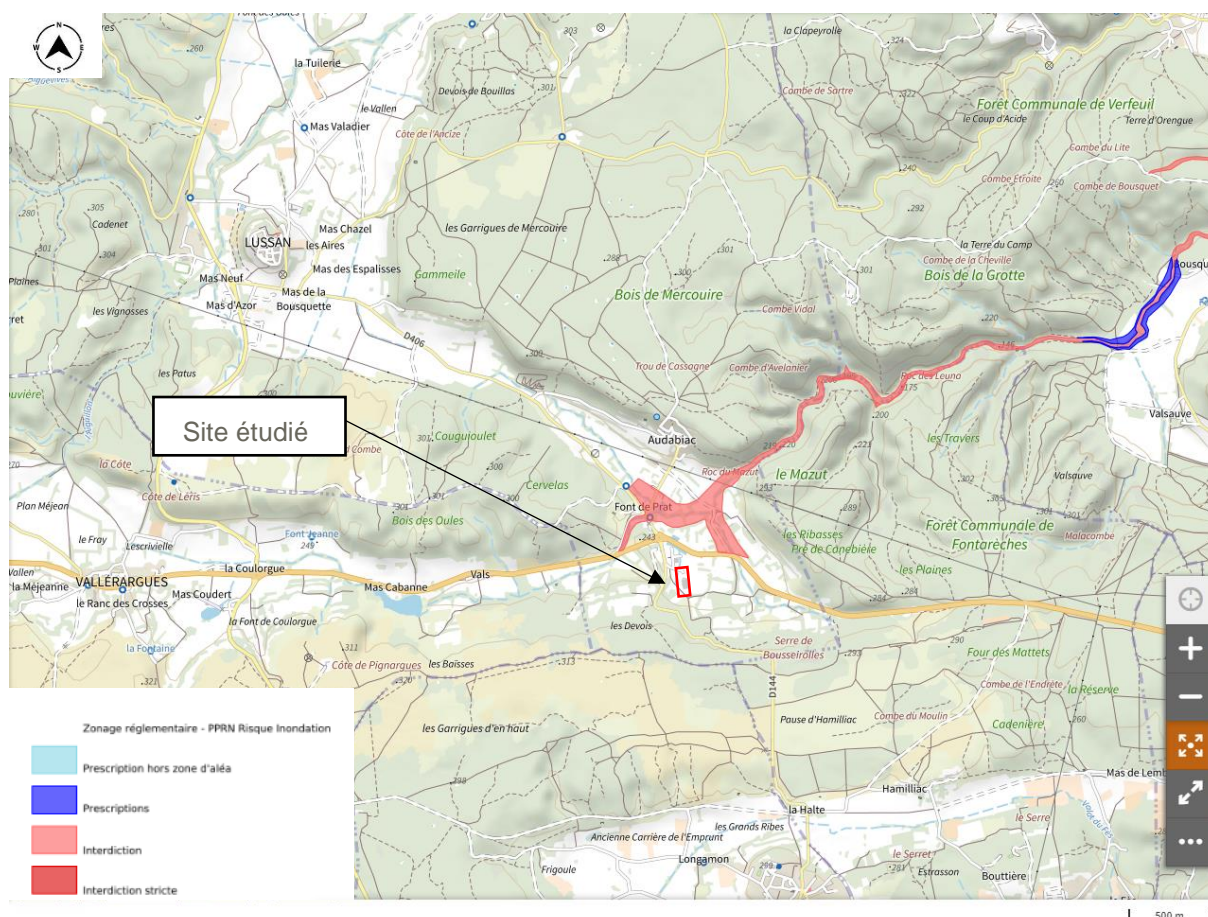


Figure 20. Extrait de la carte interactive du PPRi (Source : Géorisques)

e) Autres risques

D'après le site Georisques, la commune de Lussan est concernée par les risques naturels et industriels suivants :

- ✓ Risques naturels
 - Inondation
 - Séisme
 - Mouvements de terrain
 - Retrait gonflement des argiles
 - Feu de forêt
 - Radon
- ✓ Risques technologiques
 - Pollution des sols

Selon le site Géorisques, la commune de Lussan a connu, depuis 1982, 9 arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, dont :

Inondations, coulées de boue et glissements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
30PREF19840035	14/10/1983	14/10/1983	15/02/1984	26/02/1984

Inondations et coulées de boue : 6

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
30PREF20190032	09/08/2018	09/08/2018	04/10/2018	03/11/2018
30PREF20140169	11/10/2014	11/10/2014	04/12/2014	07/12/2014
30PREF20020203	08/09/2002	10/09/2002	19/09/2002	20/09/2002
30PREF19970030	06/10/1997	07/10/1997	03/11/1997	16/11/1997
30PREF19930037	22/09/1993	25/09/1993	11/10/1993	12/10/1993
30PREF19880131	11/10/1988	11/10/1988	08/12/1988	15/12/1988

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
30PREF20180124	01/07/2017	30/09/2017	27/06/2018	05/07/2018

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
30PREF19820149	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

Tableau 9 : Liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la commune de Lussan (source : Géorisques)

3.7 SYNTHÈSE DE LA VULNERABILITÉ

Au regard des informations recueillies dans le cadre de cette étude, la vulnérabilité du site par rapport à son environnement peut être synthétisée dans le tableau suivant.

Tableau 10 : Synthèse de la vulnérabilité

USAGE IDENTIFIÉ	VULNERABILITÉ	SENSIBILITÉ
Usage du site	<p style="text-align: center;"><u>Moyenne</u></p> <p>Les sources potentielles de pollution sont sous des revêtements étanches. La plupart des substances et mélanges mis en œuvre sont peu ou pas volatils.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Faible</u></p> <p>Site soumis au code du Travail sans accueil de public (salariés)</p>
Sensibilité du voisinage / Environnement humain	<p style="text-align: center;"><u>Moyenne</u></p> <p>Le site est localisé en zones UE et A du PLU de Lussan :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La zone UE correspond à une zone urbaine à vocation d'activités économiques ; • Le zone A correspond à une zone agricole. <p>Dans le cadre du projet, une modification du PLU est en cours pour passer la partie de la zone A (partie Est) en zone UE.</p> <p>Le site n'est pas localisé sur un Secteur d'Information sur les Sols.</p> <p>Site en zone d'activité. Peu d'habitations à proximité immédiate du site.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Moyenne</u></p> <p>Site en zone d'activité. Peu d'habitations à proximité du site.</p>
Eaux souterraines	<p style="text-align: center;"><u>Faible</u></p> <p>Présence à minima sur 6 m d'épaisseur d'une couche d'argile marneuse et de marnes compactes. Ces formations de très faibles perméabilité constituent une barrière naturelle efficiente de protection de l'aquifère sous-jacent</p>	<p style="text-align: center;"><u>Moyenne</u></p> <p>Du fait de la présence d'une partie des bassins d'infiltration des eaux pluviales de la ZAE dans le Périmètre de Protection d'un captage AEP, les eaux souterraines sont moyennement sensibles vis-</p>

USAGE IDENTIFIE	VULNERABILITE	SENSIBILITE
	vis-à-vis de pollutions superficielles des milieux.	à-vis d'une pollution potentielle provenant de la zone d'étude.
Eaux de surface	<p style="text-align: center;"><u>Forte</u></p> Présence d'un drain hydrographique en bordure nord-ouest du site. Absence de rejets d'eaux usées industrielles.	<p style="text-align: center;"><u>Moyenne</u></p> Absence d'usages sensibles inventoriés dans les eaux superficielles proches du site du LABORATOIRE GRAVIER
Zone naturelle	<p style="text-align: center;"><u>Forte</u></p> Le site est implanté en zone NATURA 2000 FR9112033 (Directive Oiseaux) ainsi que dans une ZNIEFF de type II : Plateau de Lussan et Massifs Boisés.	

3.8 IDENTIFICATION DES SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLE OU AVEREE

Les sources de pollution potentielle ou avérée identifiées sur le site sont présentées dans le tableau ci-après qui détaille également leur localisation, l'origine de la pollution potentielle ou avérée et les principaux polluants potentiels identifiés.

Tableau 11 : Sources potentielles ou avérées de pollution

REF.	INSTALLATION	ORIGINE DE LA POLLUTION POTENTIELLE	SUBSTANCES POTENTIELLES	REMARQUES
Activités IED projetées sur site				
Substances retenues comme pertinentes				
1-2-3-4	Cuves extérieures de stockage des matières premières	Déversement de produits et infiltration dans les sols	Nitrates (NO ₃), Nitrites (NO ₂), Sulfates, Sodium, Ammonium (NH ₄), Terpènes, Alcools, pH	Cuves extérieures stockées dans une zone sur rétention
	Zone de fabrication des tensio-actifs et de mélange de matières premières			Dalle béton et traitement de surface étanche
	Zone de stockage des matières premières			Stockages sur rétention et dalle étanche
	Quai de chargement / déchargement			Quai de chargement/déchargement étanche

D'autres sources en dehors du périmètre IED (huiles et autres fluides de maintenance, condensats des équipements réversibles de climatisation et chauffage,...) et des sources historiques (remblais) sont également envisageables mais celles-ci ne sont pas prises en compte dans le cadre du rapport de base.

De la même manière, la cuve enterrée de stockage des eaux de rinçage n'est pas prise en compte car ces eaux usées ne sont pas classées au titre du règlement CLP.

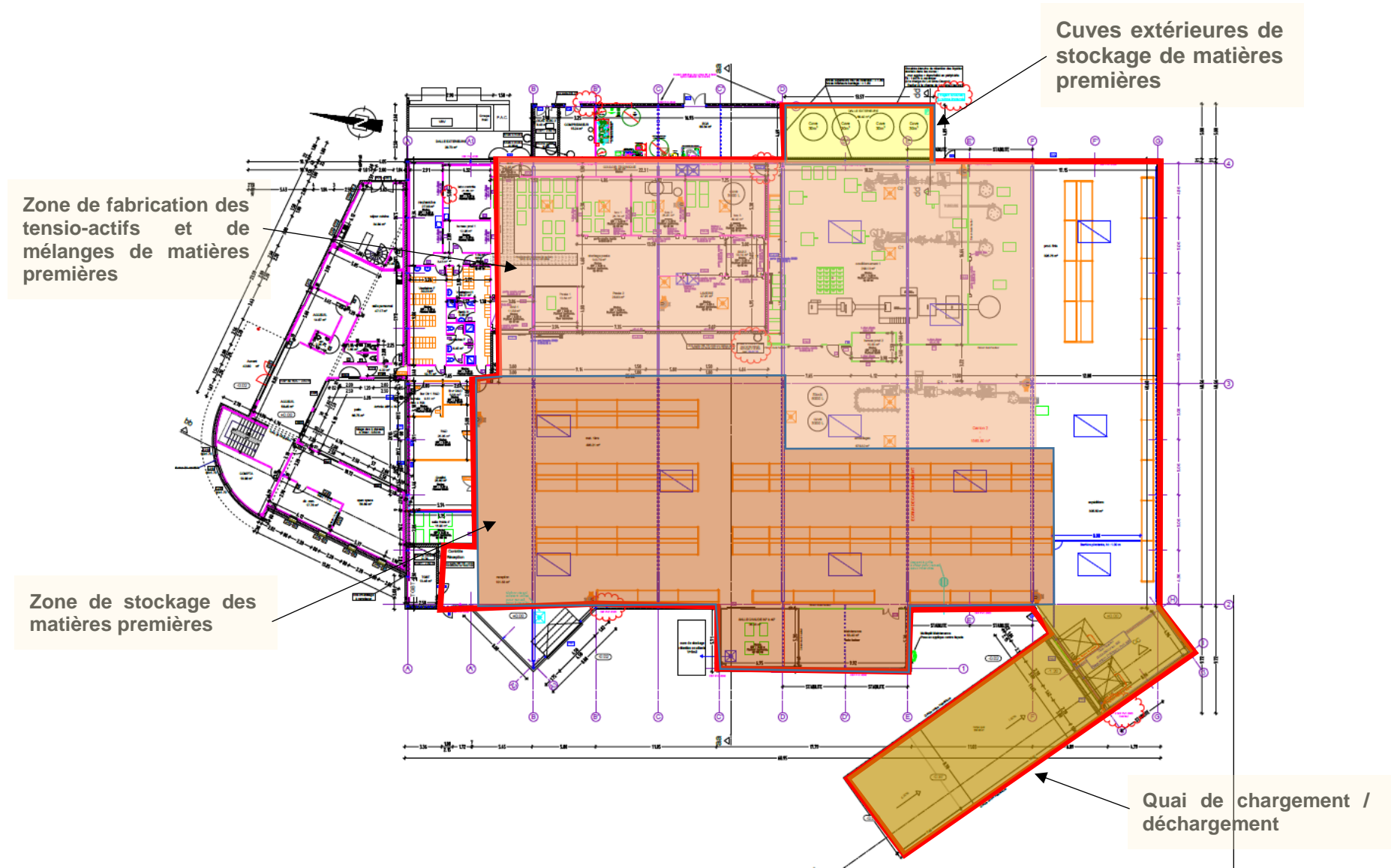


Figure 21 : Localisation des sources potentielles retenues dans le cadre du rapport de base (Fond de carte : photographie aérienne, Geoportail)

3.9 SCHEMA CONCEPTUEL INITIAL

Les éléments présentés dans les chapitres précédents permettent de préciser les relations entre :

- ✓ Les sources de pollution identifiées ;
- ✓ Les différents milieux de transfert et leurs caractéristiques ;
- ✓ Les enjeux à protéger.

Ces relations sont précisées dans le Schéma conceptuel établi par Bureau Veritas et détaillé ci-dessous.

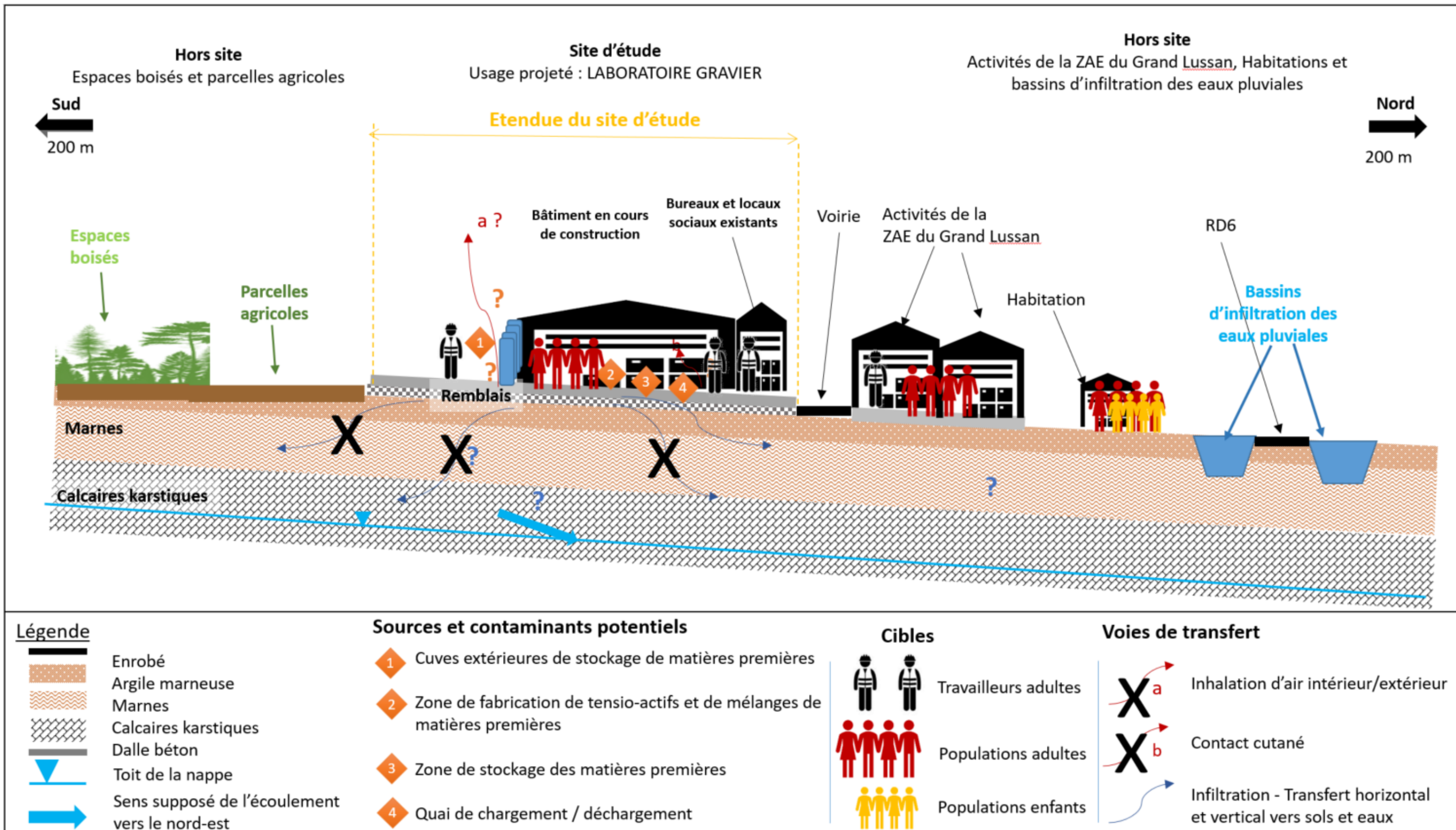


Figure 22 : Schéma conceptuel initial

4. CHAPITRE 2 : RECHERCHE, COMPILATION ET EVALUATION DES DONNEES DISPONIBLES

Aucune étude sur la qualité environnementale des sols n'a été réalisée dans l'emprise du périmètre IED.

Une étude géotechnique a été réalisée en 2008 par la société ABE Sol lors de la construction initiale du site. Les informations extraites de ce rapport utiles à ce rapport de base sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Référence et titre	RAPPORT D'ETUDE GEOTECHNIQUE 08-0746
Auteur	Gilles GOULON et Yannick PASCAL, géotechniciens de l'entreprise ABE SOL
Date	19/08/2008
Nature, objectifs, méthodologie	Etude de sol préalable à la construction d'un bâtiment industriel de 3500 m ²
Zone / périmètre couvert :	Emprise initiale du site de LUSSAN du LABORATOIRE GRAVIER (9130 m ²)
Milieu étudié :	Sol
Sources potentielles de pollution caractérisées :	Pas de sources potentielles de pollution caractérisées (étude géotechnique uniquement)
Substances pertinentes prises en compte :	Pas de substances pertinentes prises en compte (étude géotechnique uniquement)
Justification du programme d'investigations et d'analyses :	Réalisation de 6 sondages pressiométriques profonds à 6,00 m/TN, de 4 sondages géologiques profonds à 6,00 m/TN et 1 série d'analyses en laboratoire (teneur en eau et limites d'Atterberg)

Conclusions quant à la pertinence/représentativité de l'étude :

L'étude géotechnique réalisée n'apporte pas d'informations sur la qualité environnementale des sols au droit du périmètre IED.

Cette étude renseigne sur la constitution des sols jusqu'à 6 m de profondeur/TN. Ainsi, les sols sont constitués de 0,2 à 2,6 m/TN par une argile marneuse moyennement compacte. Ce recouvrement s'épaissit globalement en direction du Sud, et atteint son épaisseur maximale dans les sondages de reconnaissance les plus proches du ruisseau au Nord-Ouest du site. En dessous de cette couche d'argile marneuse de recouvrement, le substratum local jusqu'à 6 m/TN est

composé d'une formation marneuse très compacte correspondant à la marne du Barrémien Inférieur.

Le substratum est composé d'une marne extrêmement compacte et pratiquement étanche. Ainsi, il n'existe pas de nappe aquifère dans les 6 premiers mètres investigués.

Conclusions quant à la qualité des données :

Données géotechniques fiables. Pas d'informations renseignant sur la qualité des sols au droit du périmètre IED pour les substances pertinentes identifiées.

Un dossier d'autorisation loi sur l'eau a été réalisé en 2006 dans le cadre de la création de la Zone d'Activités « Les Cadenas » sur la commune de Lussan. Les informations extraites de ce rapport utiles à ce rapport de base sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Référence et titre	Dossier d'autorisation au titre de l'article L-214 du Code de l'Environnement Réalisation d'une Zone d'Activités « Les Cadenas » sur la commune de Lussan Etude n°HH 131 400
Auteur	Société IPSEAU Pas d'informations sur les auteurs
Date	Version 3 – Mai 2006
Nature, objectifs, méthodologie	Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau dans le cadre de la création de la Zone d'Activités « Les Cadenas ».
Zone / périmètre couvert :	Zone d'Activités « Les Cadenas ».
Milieu étudié :	Eaux superficielles, eaux souterraines et sol
Sources potentielles de pollution caractérisées :	Pas de sources potentielles de pollution caractérisées (étude réglementaire loi sur l'eau)
Substances pertinentes prises en compte :	Pas de substances pertinentes prises en compte (étude réglementaire loi sur l'eau)
Justification du programme d'investigations et d'analyses :	<p>Les fouilles géologiques réalisées dans le cadre de l'étude géotechnique ont mis en évidence des colluvions quaternaires puis 2 faciès d'altération du substratum : le calcaire fracturé à matrice argileuse intercalaire et l'argile grise à beige à prismes marneux. Sous ces formations, deux faciès du substrat Barrémien sont identifiés : le calcaire sain et la marne grise à beige, litée, à débit en feuillets.</p> <p>Des circulations d'eau ont été relevées au toit ou dans l'argile sous l'assise végétale. Ces circulations provenaient des pluies avant l'intervention. Des circulations ont également été identifiées au toit de la marne.</p>

Le bassin versant auquel appartient la future zone d'activité de Lussan s'étend au Sud de la RD6, jusqu'au plateau «des garrigues d'en Haut».

Le projet de zone d'activités « Les Cadenas » est l'aménagement de 17 lots privés, dont les zones imperméabilisées seront limitées à 80% de leur surface respective, le reste de chaque parcelle étant voué aux aménagements paysagers.

L'imperméabilisation totale future de la Z.A. est évaluée au maximum à 27 100 m² (imperméabilisation des lots + voiries + stationnements de la Z.A.), soit environ 67 % de la surface totale de l'opération, ce qui est conforme aux ratios habituels d'une zone d'activités.

Conclusions quant à la pertinence/représentativité de l'étude :

Le dossier d'autorisation loi sur l'eau de mai 2006 n'apporte pas d'informations sur la qualité environnementale des sols au droit du périmètre IED.

Cette étude renseigne sur les mesures de compensation des eaux pluviales au regard de l'imperméabilisation de la zone en lien avec la création de la Zone d'Activités « Les Cadenas » maintenant appelée la ZAE du Grand Lussan.

Conclusions quant à la qualité des données :

Etude réglementaire fiable.

Pas d'informations renseignant sur la qualité des sols au droit du périmètre IED pour les substances pertinentes identifiées.

Une étude post-accidentelle a été réalisée suite au sinistre d'octobre 2021 ayant eu lieu sur le site. Dans ce cadre des investigations ont été réalisées. Les résultats de ces investigations sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Référence et titre	Rapport d'étude de vulnérabilité, de sensibilité des milieux et d'investigations des sols, eaux souterraines et eaux superficielles dans le cadre de mesures conservatoires post-accidentelles Rapport 797820-13037684
Auteur	BUREAU VERITAS EXPLOITATION Pierre Autin
Date	Février 2022
Nature, objectifs, méthodologie	Les objectifs de l'étude étaient : <ul style="list-style-type: none"> • de préciser la vulnérabilité et la sensibilité des occupations des sols et usages dans la zone d'influence des fumées d'incendie afin d'identifier les enjeux/cibles de cette pollution atmosphérique accidentelle; • définir sur la base des résultats de l'étude de sensibilité et de vulnérabilité, les matrices à investiguer et proposer une stratégie de prélèvements sur ces milieux ; • caractériser les milieux sols superficiels, eaux superficielles et eaux souterraines.
Zone / périmètre couvert :	500 m autour du site en projet du LABORATOIRE GRAVIER
Milieu étudié :	Eaux superficielles, sols et sédiments
Sources potentielles de pollution caractérisées :	Zone d'influence des fumées d'incendie.
Substances pertinentes prises en compte :	Pas de substances pertinentes prises en compte (paramètres analytiques correspondant à des traceurs de fumées d'incendie)

Justification du programme d'investigations et d'analyses :

ZONE/ LOCALISATION	SONDAGES/ PRELEVEMENTS	ECHANTILLONNAGE	PROGRAMME ANALYTIQUE
A200 - Prélèvements, observations et analyses sur les sols			
Prélèvements de sols superficiels pour établir le fond géochimique hors zone d'influence des fumées d'incendie	3 sondages de sols dans les 30 premiers centimètres	2 échantillons par sondage (0-5 cm et 5-30 cm) analysés pour les paramètres ci-contre 1 échantillon par sondage prélevé entre 0 et 2 cm conservé au réfrigérateur pour d'éventuelles analyses	8 métaux, dioxines/furanes chlorés, HAP, PCB et PCB Dioxine like, Biphényles Polybromés (7 PBB) et 24 PBDE
Prélèvements de sols superficiels dans la zone d'influence des fumées d'incendie	8 sondages de sols dans les 30 premiers centimètres du sol	2 échantillons par sondage (0-5 cm et 5-30 cm) analysés pour les paramètres ci-contre 1 échantillon par sondage prélevé entre 0 et 2 cm conservé au réfrigérateur pour d'éventuelles analyses	8 métaux, dioxines/furanes chlorés, HAP
Prélèvements de sols superficiels à proximité du site	4 sondages de sols dans les 30 premiers centimètres du sol	2 échantillons par sondage (0-5 cm et 5-30 cm) analysés pour les paramètres ci-contre 1 échantillon par sondage prélevé entre 0 et 2 cm conservé au réfrigérateur pour d'éventuelles analyses	8 métaux, dioxines/furanes chlorés, HAP, PCB et PCB Dioxine like, Biphényles Polybromés (7 PBB) et 24 PBDE
Prélèvements de sols superficiels dans les bassins d'orage	2 prélèvements à 30 cm de profondeur par bassin d'orage	2 échantillons par prélèvements (0-5 cm et 5-30 cm) analysés pour les paramètres ci-contre 1 échantillon par prélèvement prélevé entre 0 et 2 cm conservé au réfrigérateur pour d'éventuelles analyses	8 métaux, dioxines/furanes chlorés, HAP
A210 - Prélèvements, observations et analyses sur les eaux souterraines			
Prélèvement des eaux souterraines au droit du captage AEP situé au Nord du site	1 prélèvement d'eau souterraine		pH, MES, DCO, DBO5, Azote total Phosphore, Fluorures, 8 métaux, dioxines/furanes chlorés, HAP, PCB et PCB Dioxine like, Biphényles Polybromés (7 PBB), 24 PBDE, AOX, PFC, HCT et HCV
A220 - Prélèvements, observations et analyses sur les eaux superficielles			
Prélèvements d'eaux superficielles dans les bassins d'orage	1 prélèvement par bassin d'orage		pH, MES, DCO, DBO5, Azote total Phosphore, Fluorures, 8 métaux, dioxines/furanes chlorés, HAP, PCB et PCB Dioxine like, Biphényles Polybromés (7 PBB), 24 PBDE, AOX, PFC, HCT et HCV

Conclusions quant à la pertinence/représentativité de l'étude :

L'étude de vulnérabilité, de sensibilité des milieux et d'investigations des sols, eaux souterraines et eaux superficielles dans le cadre de mesures conservatoires post-accidentelles n'apporte pas d'informations sur la qualité environnementale des sols au droit du périmètre IED pour les substances pertinentes identifiées.

Cette étude apporte les informations suivantes :

"Les investigations réalisées sur les sols superficiels sur site et dans un rayon de 500 m, les sols et eaux superficielles des bassins d'orage ayant recueilli une partie des eaux d'extinction et les eaux souterraines du captage AEP situé au Nord du site ne mettent en évidence aucun impact significatif lié à l'incendie pour les composés recherchés.

Seul le bassin d'orage le plus au Sud présente un léger impact en hydrocarbures dans les eaux superficielles. Cet impact étant faible, les sédiments ne présentant pas d'impacts et le bassin

d'orage n'étant pas accessible (absence d'usage autre que le stockage des eaux pluviales), le risque sanitaire est très limité et ainsi ni la réalisation d'une Interprétation de l'Etat des Milieux ni la mise en place de mesures de gestion pour les zones investiguées n'ont lieu d'être."

Conclusions quant à la qualité des données :

Pas d'informations renseignant sur la qualité des sols au droit du périmètre IED pour les substances pertinentes identifiées.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Ce chapitre présente les conclusions et recommandations associées à la réalisation du rapport de base du site en projet du LABORATOIRE GRAVIER sur la commune de Lussan. Il représente le résumé technique de l'étude.

Etude historique et documentaire :

- ✓ Activités historiques :
 - D'après les photographies aériennes disponibles sur Géoportail et les documents fournis par le client, le site a été construit en 2010-2011 avec une mise en exploitation en 2012 ;
 - Avant 2012, le site était occupé par des parcelles agricoles ;
 - En octobre 2021, un sinistre a eu lieu dans les locaux de production et de stockage, les bureaux et locaux sociaux ont été préservés.

Depuis le sinistre d'octobre 2021, il n'y a plus de production sur le site. Les locaux de production, conditionnement et de stockage sont actuellement en cours de reconstruction.

Vulnérabilité des milieux :

Le site est localisé en zones UE et A du PLU de Lussan :

- La zone UE correspond à une zone urbaine à vocation d'activités économiques ;
- Le zone A correspond à une zone agricole.

Dans le cadre du projet, une modification du PLU est en cours pour passer la partie de la zone A (partie Est) en zone UE.

Le site n'est pas localisé sur un Secteur d'Information sur les Sols.

La zone d'implantation du LABORATOIRE GRAVIER se situe en zone d'activités avec peu d'habitations à proximité du site.

La géologie au droit du site et de ses environs immédiats est la suivante :

- Une couche de terre d'épaisseur variable correspondant aux formations colluviales et résiduelles de la carte géologique. Cette couche de terre est argileuse à sableuse et se concentre particulièrement dans la vallée au Nord et à l'Est du site ;
- Puis des alternances de bancs calcaires et de marnes calcaires sur plusieurs dizaines de mètres.

Un seul aquifère est présent au droit du périmètre d'étude, l'aquifère des « Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans le BV de la Cèze » (FRFG162). Un captage AEP est présent à environ 400 m au Nord/Nord-Ouest du site (Périmètre de protection à environ 335 m du périmètre IED correspondant à la route D6 pour limite Sud et jusqu'à l'intersection avec la route D406). La couche aquifère la plus productive et utilisée pour l'alimentation en eau potable est située au-delà de 31 m de profondeur.

Le site ne se trouve pas dans le périmètre de protection du captage mais une partie des bassins d'infiltration des eaux pluviales de la ZAE du Grand Lussan présents le long de la RD6 se trouve en limite Est de ce périmètre.

Sur la base des éléments précités, les eaux souterraines sont moyennement sensibles vis-à-vis d'une pollution potentielle provenant de la zone d'étude. Compte tenu de la présence à minima sur 6 m d'épaisseur d'une couche d'argile marneuse et de marnes compactes (très faibles perméabilités), une barrière naturelle efficace de protection de l'aquifère sous-jacent est présentée vis-à-vis de pollutions superficielles des milieux. La vulnérabilité de l'aquifère est donc faible

La zone d'implantation du LABORATOIRE GRAVIER se situe au sein d'une zone Natura 2000 et la ZNIEFF de type II : Plateau de Lussan et Massifs Boisés.

Qualité environnementale des sols et des eaux souterraines :

Les recherches documentaires n'ont pas permis d'obtenir d'information sur l'état des sols et des eaux souterraines au droit du périmètre IED étudié.

Substances et sources retenues dans le cadre du rapport de base IED :

Les sources suivantes ont été retenues :

REF.	INSTALLATION	ORIGINE DE LA POLLUTION POTENTIELLE	SUBSTANCES POTENTIELLES	REMARQUES
Activités IED projetées sur site				
Substances retenues comme pertinentes				
1-2-3-4	Cuves extérieures de stockage des matières premières	Déversement de produits et infiltration dans les sols	Nitrates (NO ₃), Nitrites (NO ₂), Sulfates, Sodium, Ammonium (NH ₄), Terpènes, Alcools, pH	Cuves extérieures stockées dans une zone sur rétention
	Zone de fabrication des tensio-actifs			Dalle béton et traitement de surface étanche
	Zone de stockage des matières premières			Stockages sur rétention et dalle étanche
	Quai de chargement / déchargement			Quai de chargement/déchargement étanche

Les zones de stockage contenant des substances pertinentes sont aériennes, étanchées et sur rétention. Ainsi, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser des investigations complémentaires de surcroît pour les raisons suivantes :

- Ce ne sont pas des substances fortement problématiques et une majorité d'entre elles sont facilement biodégradables. Le risque de contamination du sol et des eaux souterraines est faible compte tenu de l'absence de rejets de substances pertinentes, de stockages sur rétention et d'une faible dangerosité des substances et mélanges mis en œuvre vis-à-vis du risque de contamination du sol et des eaux souterraines (2ème critère d'entrée dans la démarche d'élaboration du rapport de base);

- Les eaux souterraines sont moyennement sensibles mais faiblement vulnérables compte tenu de la présence d'une barrière naturelle efficace de protection de l'aquifère sous-jacent vis-à-vis de pollutions superficielles des milieux.

Aucun programme d'investigation n'est donc jugé nécessaire à l'issue de la phase documentaire de ce rapport de base.

-o0o-

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter les rédacteurs et vérificateurs de ce rapport dont les coordonnées sont rappelées en tête de ce dossier.

ANNEXE 1 : MATRICE COMPLETE DES SUBSTANCES ET MELANGES MIS EN ŒUVRE DANS LES PROCÉDES DU LABORATOIRE GRAVIER

Code article interne au LABORATOIRE GRAVIER	DESIGNATION	Phrases de risque (FDS) et dangers liés aux substances	Quantité maximum stockée (kg ou l)	Quantité maximale consommée par an	Caractère pertinent
MP02000001	ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE	H319: Provoque une sévère irritation des yeux	4000	26 000	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP02500014	ACIDE PERACETIQUE (CLEARKLENS ACTIV)	H272: Peut aggraver un incendie H290: Peut être corrosif pour les métaux H302: Nocif en cas d'ingestion H312: Nocif par contact cutané H315: Provoque une irritation cutanée H318: Provoque des lésions oculaires graves H335: Peut irriter les voies respiratoires H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	22	0 en 2022 350kg en 2021	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP02400001	ALCOOL BIO ETHANOL 96° VRAC N° UT9020012wf/12	H225: Liquides et vapeurs très inflammables H319: Provoque une sévère irritation des yeux	1584	15 000	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP02400007	ALCOOL ETHYL 96 SURFIN AGRI	H225: Liquides et vapeurs très inflammables H319: Provoque une sévère irritation des yeux	1584	25 000	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01900034	AMISOFT CS-22 MB	H319: Provoque une sévère irritation des yeux	1000	6 400	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT

MP01200002	BASILIC TROPICAL HUILE ESSENTIELLE BIO	H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	1	0 en 2022 - 2kg en 2021	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP02300003	BENZOATE DE SODIUM	H319: Provoque une sévère irritation des yeux	200	40	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP01200076	CADE HUILE ESSENTIELLE BIO	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	10	20	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP01200005	CAJEPUT BIO HUILE ESSENTIELLE	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	76	1	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP01100064	CAJEPUT HUILE ESSENTIELLE	Non classée comme substance dangereuse	7	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP01200006	CAMOMILLE ROMAINE BIO HE	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	0,25	1	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT

MP01200007	CANNELIER RAMEAUX HUILE ESSENTIELLE BIO	Non classée comme substance dangereuse	5	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP01300011	CAPRATE CAPRYLATE DE COPRAH	Non classée comme substance dangereuse	360	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02000008	CARBONATE DE SOUDE	H319: Provoque une sévère irritation des yeux	5000	1000	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01200009	CEDRE ATLAS HUILE ESSENTIELLE BIO	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	180	200	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP01200010	CITRON HUILE ESSENTIELLE BIO	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	360	540	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01200011	CITRONNELLE DE JAVA HUILE ESSENTIELLE BIO	Non classée comme substance dangereuse	5	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP01300017	CLT DERMOFEEL MCT	Non classée comme substance dangereuse	190	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT

MP01300016	CLT DUB MOD	Non classée comme substance dangereuse	360	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP01300020	CLT LEXFEEL NATURAL	Non classée comme substance dangereuse	40,83	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP01300018	CLT MASSOCARE SQV	Non classée comme substance dangereuse	25	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP01900033	CLT PLANTACARE 2000 UP	H318: Provoque des lésions oculaires graves H315: Provoque une irritation cutanée	225	900	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01900015	COCO GLUCOSIDE	H318: Provoque des lésions oculaires graves H315: Provoque une irritation cutanée	25000	80 000	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01900006	COCO-BETAINE	H318: Provoque des lésions oculaires graves H315: Provoque une irritation cutanée H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	25000	58 000	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01200013	EUCALYPTUS CITRIODORA HUILE ESSENTIELLE BIO	H315: Provoque une irritation cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	10	10	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT

MP01200074	EUCALYPTUS DIVES HUILE ESSENTIELLE BIO	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	100	100	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP01200014	EUCALYPTUS GLOBULUS BRUT HUILE ESSENTIELLE BIO	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	25	25	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP01900008	EUMULGIN SG	H319: Provoque une sévère irritation des yeux H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	100	240	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP02100010	EUPERLAN PCO UP	Non classée comme substance dangereuse	200	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02100011	EUPERLAN PK1200 MB	Non classée comme substance dangereuse	205	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP01200017	GENEVRIER BAIES HUILE ESSENTIELLE BIO UE	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	1	1	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 100 kg NON PERTINENT

MP01200018	GERANIUM HUILE ESSENTIELLE BIO	H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H318: Provoque des lésions oculaires graves H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	25	50	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 100 kg NON PERTINENT
MP01900011	GLYCERYL OLEATE & COCO GLUCOSIDE	H318: Provoque des lésions oculaires graves	2000	7 000	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01300009	HUILE DE TOURNESOL	Non classée comme substance dangereuse	147,2	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02300005	ISOCID BAS	Non classée comme substance dangereuse	200	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP01900012	LANETTE E	H318: Provoque des lésions oculaires graves H315: Provoque une irritation cutanée H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	50	100	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP01900020	LAURYL ETHER SULFATE DE SODIUM (LES)	H318: Provoque des lésions oculaires graves H315: Provoque une irritation cutanée H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	10029	76 000	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT

MP01900014	LAURYL GLUCOSIDE	H318: Provoque des lésions oculaires graves H315: Provoque une irritation cutanée	1000	1 000	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01100029	LAVANDIN GROSSO HUILE ESSENTIELLE	H319: Provoque une sévère irritation des yeux H317: Peut provoquer une allergie cutanée H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	220	1 700	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01200026	LAVANDIN GROSSO HUILE ESSENTIELLE BIO	H317: Peut provoquer une allergie cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	1800	1 400	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01100032	LITSEA CUBEBA HE	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	720	7 200	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01100033	MANDARINE VERTE AT 022 HUILE ESSENTIELLE	Non classée comme substance dangereuse	1	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP01200031	MANDARINE VERTE HUILE ESSENTIELLE BIO	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	25	60	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT

MP01200033	MARJOLAINE SYLVESTRE (Thymus mastichina) HUILE ESSENTIELLE BIO	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	34,67	3	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP01200034	MENTHE ARVENSIS BIO VRAC	H302: Nocif en cas d'ingestion H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	175	720	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure ou égale à 200 kg NON PERTINENT
MP01100036	MENTHE ARVENSIS HUILE ESSENTIELLE	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	360	600	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01200077	MENTHE CREPUE BIO HUILE ESSENTIELLE BIO	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	25	11	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 200 kg NON PERTINENT
MP01100041	ORANGE HUILE ESSENTIELLE	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	346	572	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT

MP01200039	ORANGE HUILE ESSENTIELLE BIO	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	360	1 080	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01100042	ORIGAN AT 062 HUILE ESSENTIELLE	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H311 H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves H317: Peut provoquer une allergie cutanée H318: Provoque des lésions oculaires graves H335: Peut irriter les voies respiratoires H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	17	30	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 100 kg NON PERTINENT
MP01200041	PALMAROSA HUILE ESSENTIELLE BIO	H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H318: Provoque des lésions oculaires graves H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	5	5	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 100 kg NON PERTINENT
MP02200068	PARFUM EXTREME NUTRITION 1803412 -SYN - (Exp.P)	Non classée comme substance dangereuse	20	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200067	PARFUM ROUGE GRENADE 1733282 -SYN - (Exp.P)	Non classée comme substance dangereuse	10	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200064	PARFUM ALEP 180677 -SYN - (Exp.P)	Non classée comme substance dangereuse	10	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT

MP02200037	PARFUM AMANDE SG63958 - COSMOS - (Argeville)	Non classée comme substance dangereuse	30	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200040	PARFUM ARGAN TK61568 - COSMOS - (Argeville)	Non classée comme substance dangereuse	30	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200043	PARFUM CANNELLE ORANGE CONFITE 1532118 - COSMOS - (Exp.P)	Non classée comme substance dangereuse	30	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200091	PARFUM EAU DE MER IMT0187201	Non classée comme substance dangereuse	10	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200033	PARFUM ENVOLÉE D'AGRUMES 1533109	Non classée comme substance dangereuse	25	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200053	PARFUM FIGUE FRUITE AF63664B - SYNTH - (Argeville)	Non classée comme substance dangereuse	20	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200056	PARFUM FLEUR D'ALOE VERA NATCO 1634785 - COSMOS - (Exp.P)	Non classée comme substance dangereuse	50	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200063	PARFUM FLEUR DE JASMIN SG62547 -SYN - (Argeville)	Non classée comme substance dangereuse	20	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT

MP02200050	PARFUM FLEURS BLANCHES SV63649 - SYNTH - (Argeville)	Non classée comme substance dangereuse	20	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200052	PARFUM FLEURS DE CERISIER SG63036 - SYNTH - (Argeville)	Non classée comme substance dangereuse	20	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200036	PARFUM FLEURS D'OLIVIER 1629647 - COSMOS - (Exp.P)	Non classée comme substance dangereuse	30	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200059	PARFUM FLEURS D'ORANGERS 1732896 - COSMOS	Non classée comme substance dangereuse	30	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200066	PARFUM FRAICHEUR 1718470 - Exp.P COSMOS	Non classée comme substance dangereuse	10	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200065	PARFUM FRAICHEUR DES MONTAGNES NATCO ODOURCO 1738604 - Exp.P COSMOS	Non classée comme substance dangereuse	10	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200044	PARFUM GOYAVE SG64890 - SYNTH - (Argeville)	Non classée comme substance dangereuse	20	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200069	PARFUM GRENADE FRAICHE NATCO 1733290 - COSMOS (Exp P)	Non classée comme substance dangereuse	15	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT



MP02200039	PARFUM KARITE NUT SV61605 - COSMOS - (Argeville)	Non classée comme substance dangereuse	15	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200026	PARFUM LILAS NATCO 1307901	Non classée comme substance dangereuse	50	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200042	PARFUM MELON THE VERT P0250982 - COSMOS - (weissmeer)	Non classée comme substance dangereuse	50	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200038	PARFUM MIEL REVE 1523778 - COSMOS - (Exp.P)	Non classée comme substance dangereuse	30	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200089	PARFUM MISS COIFFANTE 1803416	Non classée comme substance dangereuse	10	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200062	PARFUM MONOIE DOREE 1733276 -SYN - (Exp.P)	Non classée comme substance dangereuse	20	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200048	PARFUM OLIVE SV65333 - SYNTH - (Argeville)	Non classée comme substance dangereuse	20	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200046	PARFUM POIRE SG14574C - SYNTH - (Argeville)	Non classée comme substance dangereuse	20	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT

MP02200090	PARFUM REPARATION INTENSE 1803409	Non classée comme substance dangereuse	10	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200030	PARFUM ROSE TENDRE NATCO 1021862	Non classée comme substance dangereuse	30	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200054	PARFUM ROSE VELOURS AF34397N - SYNTH - (Argeville)	Non classée comme substance dangereuse	20	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200041	PARFUM SOUS LES ORANGERS 1629646 - COSMOS - (Exp.P)	Non classée comme substance dangereuse	30	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02200045	PARFUM THE VERT SG50780 - SYNTH - (Argeville)	Non classée comme substance dangereuse	20	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP01100045	PATCHOULI AT 029 HUILE ESSENTIELLE	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	10	10	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 100 kg NON PERTINENT
MP02900009	PIROCTONE OLAMINE	Non classée comme substance dangereuse	10	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02000021	POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES	Non classée comme substance dangereuse	4000	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT

MP02000041	PURAC FCC80	Non classée comme substance dangereuse	500	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP01200048	ROMARIN CINEOL HUILE ESSENTIELLE BIO	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H317: Peut provoquer une allergie cutanée H332: Nocif par inhalation H371: Risque présumé d'effets graves sur les organes H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	20	20	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 100 kg NON PERTINENT
MP01200054	SAUGE OFFICINALE HUILE ESSENTIELLE BIO	H226: Liquide et vapeurs inflammables H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H317: Peut provoquer une allergie cutanée H332: Nocif par inhalation H371: Risque présumé d'effets graves sur les organes H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	25	40	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 100 kg NON PERTINENT
MP01900017	SODIUM LAURYL SULFATE	H318: Provoque des lésions oculaires graves H315: Provoque une irritation cutanée H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	20291	360 000	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP02300006	SORBATE POT IMP ALIM E202	Non classée comme substance dangereuse	200	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT

MP01900048	SULFOPON 12 16 G	H315: Provoque une irritation cutanée H318: Provoque des lésions oculaires graves H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	1600	18 900	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01900018	SULFOPON 12/18 G	H318: Provoque des lésions oculaires graves H315: Provoque une irritation cutanée H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	2000	700	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01900045	TETRANYL L6/90	H226: Liquide et vapeurs inflammables	1140	8930	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01900022	TEXAPON K30 UP (Sodium Coco-Sulfate)	H318: Provoque des lésions oculaires graves H315: Provoque une irritation cutanée	25000	82 000	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité importante PERTINENT
MP01200061	VETIVER HUILE ESSENTIELLE BIO	Non classée comme substance dangereuse	1	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT
MP02500015	VINAIGRE D'ALCOOL BIO 18%	Non classée comme substance dangereuse	1000	/	Matière première <u>Périmètre IED</u> Non classée comme substance dangereuse NON PERTINENT



MP01200062	YLANG YLANG III HUILE ESSENTIELLE BIO	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315: Provoque une irritation cutanée H317: Peut provoquer une allergie cutanée H319: Provoque une sévère irritation des yeux H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	10	40	Matière première <u>Périmètre IED</u> Substance classée dangereuse au titre du CLP Quantité stockée inférieure à 100 kg NON PERTINENT
------------	--	--	----	----	---